

### **Table des matières**

INTRODUCTION	7
LE BUDGET PRINCIPAL	15
1 ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS	17
1.1 Équilibres financiers fondamentaux du budget principal	19
1.2 La chaîne de l'épargne	20
1.3 Synthèse des ratios réglementaires	22
2 LES RESSOURCES DE FONCTIONNEMENT	
2.1 La fiscalité	26
2.1.1 La fiscalité directe	26
2.1.2 La fiscalité indirecte	30
2.2 Les concours financiers	30
2.2.2 Les compensations fiscales	33
2.2.3 Réforme de la taxe professionnelle et le FDPTP	35
2.2.4 Les dotations de la Métropole	
2.4 Les recettes courantes.	39
2.5 Les atténuations de charges	39
2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole	40
3 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT	41
3.1 Les dépenses courantes des services	45
3.2 Les dépenses de personnel	46
3.3 Les dépenses de transfert	48
3.3.1 Les subventions aux « opérateurs » de la Ville	49
3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux	49
3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville	50
3.3.4 Les autres dépenses de transfert	50
3.4 Le FPIC	51
L'INVESTISSEMENT	53
4.1 Les dépenses d'équipement	55
4.2 Le financement des investissements	60
5 L'ENDETTEMENT	
5.1 Une capacité de désendettement améliorée	65
5.2 Une dette sécurisée, performante et diversifiée	66
6 LES ENGAGEMENTS HORS BILAN	
7 – LE BUDGET DU CENTRE VILLE	75
8 - ANNEXES	79
Répartition des subventions aux associations	81

### **PREAMBULE**

Le budget de la Ville comprend un budget principal et un budget annexe, le budget annexe du centre ville. Depuis le 1er janvier 2015, le budget annexe de l'eau a été transféré à la Métropole.

La première partie du rapport est consacrée aux équilibres financiers du budget principal. Elle inclut la présentation des ratios réglementaires prévus à l'article R2313-1 du Code général des collectivités territoriales.

La deuxième partie du document présente le budget principal organisé autour des cinq points suivants :

- les ressources de fonctionnement
- les charges de fonctionnement
- l'investissement
- l'endettement
- les engagements hors bilan

Enfin, la troisième partie du rapport expose la synthèse des crédits inscrits au budget annexe du centre ville. Ce budget reprend les opérations financières relatives à l'aménagement du Centre Ville. Il est assujetti à la TVA. En conséquence, contrairement au budget principal, les montants des recettes prévues et des dépenses autorisées sont inscrits en hors taxe.

Les opérations financières du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) et de la Régie de programmation artistique et culturelle, La Rampe et la Ponatière (RéPAC), établissements publics de la Ville dotés de la personnalité juridique et disposant d'un budget autonome, ne sont pas rattachées au budget principal de la Ville et ne sont donc pas présentées dans le présent rapport.

La liste des organismes dans lesquels la Ville a pris un engagement financier ainsi que la liste des organismes de regroupement auxquels adhère la commune figurent dans les annexes budgétaires (voir la maquette budgétaire).

Le rapport de présentation ne reprend que les mouvements réels. Les écritures d'ordre, équilibrées en recettes et en dépenses, ne sont donc pas présentées dans les développements qui suivent. L'exhaustivité des inscriptions budgétaires figure dans la maquette budgétaire.

En application de l'instruction budgétaire et comptable M14, les recettes de cessions sont prévues en section d'investissement (compte 024) à la différence du compte administratif où elles apparaissent en section de fonctionnement (compte 775).

Les données comparées avec les villes de la strate démographique 20 000 à 50 000 habitants issues du site <u>collectivites-locales.gouv.fr</u> concernent la dernière année connue de la strate, soit l'exercice 2017.

### **INTRODUCTION**

# Un budget 2019 marqué par une double volonté : améliorer la situation financière de la commune et maintenir un haut niveau de services à la population.

#### Des éléments externes de contexte et de contrainte pour la ville d'Echirolles

#### Un contexte macro-économiques national peu favorable

Après une année 2017 très favorable, les fondamentaux économiques sont en dégradation. La trajectoire de croissance s'infléchit au second semestre 2018. L'indicateur du climat des affaires diminue et traduit un ralentissement de la conjoncture économique. La prévision de croissance pour 2019 reste maintenue à 1,7 %. Des zones de risques sont pourtant identifiées avec la volatilité du prix du pétrole et des prix des matières premières.

L'inflation est anticipée par l'État à 1,6 % dans le PLF 2019.

L'inflation reste toutefois au coeur des préoccupations de la Banque centrale Européenne.Enfin, certains indicateurs d'observation économique sont préoccupants. La marché de l'emploi connaît un ralentissement au second semestre 2018. La confiance des ménages est faible et en décrue (niveau de 2015). Les Français restent pessimistes sur l'évolution de leur niveau de vie et sur la contraction du marché du travail. La Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 a tracé une trajectoire de retour à l'équilibre du budget de l'État au terme de la période. Le processus de baisse de certaines dotations et compensations va donc se poursuivre en 2019 conformément à la stratégie de l'État de redressement des comptes publics

#### Les éléments de contexte territoriaux (Grenoble Alpes Métropole)

Après les transferts de compétences communales majeurs de 2015, les transferts d'équipements d'intérêt métropolitain et les transferts de compétence du Département de 2017, la prise de compétence de la Gestion des Milieux Aquatiques et Préventions des Inondations (GEMAPI) en 2018, la Métropole de Grenoble intègre la compétence emploi et insertion. L'évaluation du transfert des charges de cette compétence sera conduite dans le cadre des travaux de la CLECT courant 2019. Le BP 2019 d'Echirolles intégrera ce transfert à partir d'une hypothèse de stricte neutralité budgétaire.

D'autre part, la mutualisation de certains services se poursuit dans les domaines suivants :

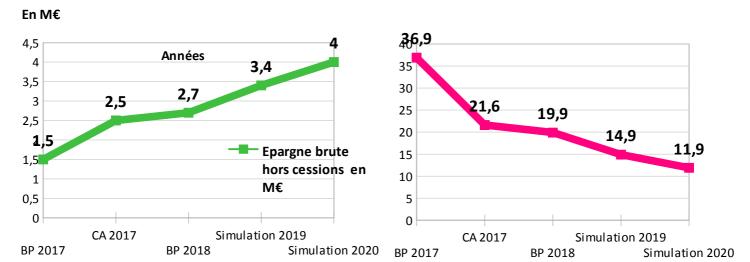
- l'observatoire fiscal,
- l'autorisation des droits des sols,
- le système d'informations géographiques.

S'agissant de la lecture publique, l'année 2019 sera marquée par l'ouverture aux communes du réseau métropolitain des bibliothèques numériques qui permettra à chaque échirollois d'accéder à l'ensemble des offres du réseau numérique grenoblois devenu métropolitain (lecture, musique, cinéma, documentaires, formations, kiosque,...).

# Une trajectoire maîtrisée de restauration des équilibres, alliant augmentation de l'épargne, désendettement et absence d'augmentation des impôts.

A l'issue du débat parlementaire de l'automne 2018, la loi de Finances 2019 a été définitivement votée et publiée au Journal Officiel le 30 décembre 2018. Contrairement à la loi de Finances (LFI) précédente, la LFI 2019 n'a pas conduit à de grands bouleversements pour les collectivités et s'inscrit dans la continuité du cadre quinquennal 2018-2022 de la loi de programmation des finances publiques qui impose des règles de restriction des dépenses de fonctionnement et des incitations au maintien du niveau des investissements.

La ville d'Échirolles poursuit sa trajectoire de rétablissement et reste calée sur la stratégie financière présentée lors du DOB 2018 avec pour objectifs 2019, une amélioration de son épargne brute en la portant à 3,4M€ et une nouvelle réduction de sa capacité de désendettement réduite à moins de 15 années.



La stratégie financière reste fondée sur l'objectif de ne pas agir sur le levier fiscal que ce soit sur les taux et/ou les dispositifs d'abattement. Pour y répondre, la ville s'est attchée d'une part, à diminuer ses dépenses courantes pour dégager des économies en fonctionnement et d'autre part, à limiter son niveau d'investissement aux ressources mobilisables (épargne nette générée, produits de cession, subventions, emprunts strictement limités pour répondre à l'enjeu de désendettement).

#### Des dépenses de gestion maîtrisées et un maintien des services publics de qualité

Les dépenses de gestion (49M€) diminuent de -0,54% ou -0,27M€ par rapport au BP 2018 traduisant la poursuite des efforts de rationalisation des services communaux ainsi que la réinterrogation du niveau des interventions publiques (impacts budgétaires sur les charges à caractère général, les charges de personnel et les dépenses de transfert).

Cette gestion rigoureuse se traduit notamment au niveau de la masse salariale avec une diminution linéaire du nombre Équivalents Temps Plein (ETP) permanents au tableau des effectifs de la ville depuis 2016 tout en préservant la proximité et la qualité des services publics.

Les recettes de gestion (53M€) en progression de 0,69% ou 0,36M€ par rapport au BP 2018 principalement due à une revalorisation forfaitaire des bases de 2,2% sur les locaux d'habitation et à une progression des financements sur la politique de la ville.

#### Une épargne de gestion en progression

Les niveaux de l'épargne de gestion et de l'épargne brute progressent. L'épargne brute s'élève pour

2019 à 3,4M€ soit +0,7M€ par rapport à 2018 et respecte la trajectoire pluriannuelle annoncée lors du DOB de 2018.

#### Un désendettement confirmé

L'engagement sur la capacité de désendettement est également tenu pour 2019 soit 14,9 années au 1<sup>er</sup> janvier. Elle est la résultante de l'épargne brute prévisionnelle dégagée et de la limitation d'un recours à l'emprunt de 1M€ (objectif de désendettement de 3,4M€ fin 2019 pour atteindre un stock de dette de 47,2M€).

Pour tenir cette contrainte du désendettement, la capacité d'investissement a été fixée à 8,1M€ soit un effort supplémentaire de 1M€ par rapport à 2018 auxquels s'ajoutent près de 2,1M€ de dépenses reportées soit globalement une enveloppe de dépenses d'équipement de 10,2M€.

Les principales opérations concernent les acquisitions, l'entretien, la maintenance, la rénovation du patrimoine actuel, les opérations nouvelles, le programme de renouvellement urbain du Village sud, le programme de renouvellement urbain de la Villeneuve, les subventions d'équipement versées et les programmes d'aménagement urbain.

# Un budget qui traduit une volonté de maintenir un haut niveau de services à l'ensemble de la population

Les contraintes externes sont intégrées dans le budget primitif 2019 tout en maintenant les services essentiels à la population.

#### Des priorités affirmées au service de l'ensemble des échirollois-ses

Le budget 2019 concilie une baisse de la dépense publique tout en préservant le cœur des politiques sociales, éducatives, culturelles et sportives au service de l'ensemble des habitants Échirollois-ses, de tous âges et de toutes conditions.

#### 1. Une ville éducative, culturelle et sportive

Une politique d'excellence éducative :

- > 4,5 journées d'école : 56 ateliers périscolaires, 1215 enfants accueillis, 710 enfants par soir, 4 soirs par semaine.
- > Renouvellement du projet éducatif de territoire : élargissement du développement éducatif au service de la réussite éducative.
- > Déploiement du plan « numérique écoles » (91 000 € sur 2019)

#### Une action culturelle consolidée :

- > Plan d'éducation artistique et culturelle
- > Accueil d'artistes en résidence
- > Plus de 20 000 visiteur-ses lors du Mois du Graphisme
- > Ouverture de la Bibliothèque numérique

#### Sport, des objectifs affirmés : Éduquer et fédérer

- > Développement de l'éducation sportive
- > Soutien financier des clubs maintenu (560 000 € sur 2019)
- > Développement des activités de proximité dans les quartiers

Jeunesse : développer et valoriser l'autonomie et l'émancipation des jeunes :

- > Poursuite du « plan jeunesse »
- > Priorité à l'autonomie et à l'esprit critique
- > Mise en œuvre d'un contrat métropolitain de prévention spécialisée

#### 2. Une ville toujours solidaire et émancipatrice (Subvention au CCAS 6 395 927€).

L'action sociale dans la proximité :

- > Les maisons des habitant-es (MDH) : une proximité renforcée
- > Maintien d'un service social municipal en déployant 8 travailleurs sociaux dans les 6 MDH au service des habitant-es

#### Une politique de gérontologie forte :

- > 6 000 bons cadeau et 1 400 convives au banquet des anciens (132 000 € sur 2019)
- > Reconstruction de la maison des anciens (3 EHPAD sur la ville)

#### Un soutien quotidien aux familles:

- > Ouverture de l'espace parents-enfants
- > Renforcement de la « parentalité » au sein des MDH
- > Ouverture du centre de planification et d'éducation familiale (planning familial)
- > Création d'un conseil local de santé mentale.

#### 3. Une ville qui soutient fortement le mouvement associatif

- > Soutien confirmé aux associations (1 077 000€ en 2019)
- > Élargissement de l'école citovenne
- > Equipement des salles associatives (22 200 € sur 2019)

#### 4. Une ville mobilisée pour la sécurité de ses habitants

Un partenariat renforcé avec la Police Nationale :

- > Lutte contre les rodéos à deux roues et les lieux de deal
- > Installation de la police de sécurité du quotidien (PSQ) et reconnaissance de la Villeneuve comme quartier de reconquête républicaine. (Renforcement des effectifs)

#### Une police municipale bien équipée :

- > Caméras mobiles, terminaux de verbalisation
- > Renouvellement des armes
- > Poursuite du plan de vidéo-protection (112 000€ en 2019)

#### Une prévention au quotidien déclinée de façon transverse et opérationnelle :

- > Actions de sensibilisation sur la sécurité routière
- > 200 jeunes accueillis en soirée
- > 84 jeunes en chantiers d'insertion
- > 430 accompagnements et suivis individuels

# Un budget qui dégage des marges d'investissement supplémentaires pour permettre :

#### 1. Le renouvellement urbain et social des territoires.

- > Finalisation du Village Sud (230 000 € en 2019)
- > Démarrage du renouvellement urbain et social de la Villeneuve avec la rénovation de l'école Marat (phase1- 308 000 € en 2019 sur 2,6M€).
- 2019 est l'amorce d'un projet représentant sur le territoire échirollois plus de 139M€ TTC de dépenses financés principalement par l'ANRU 30M€, les bailleurs 64M€, l'Europe 1,7M€, la Métropole 20M€ et pour la Ville 15M€ sur 10 ans.
- > Mise en œuvre du 1% insertion

#### 2. La rénovation et l'entretien du patrimoine :

- > Gymnase Auguste Delaune (778 000 € en 2019),
- > Mises en accessibilité ADAP (601 000 € en 2019),
- > Ecole Jean Moulin (131 000 € en 2019),
- > Transformation du local Bretagne en Halte Garderie (178 000 € en 2019) sous réserve de la finalisation des études en cours,

#### 3. Une ville durable

Transition énergétique : une ville à l'offensive

- > Ville associée à la candidature « Grenoble capitale verte européenne »
- > Étude d'implantation de panneaux photovoltaïques sur les équipements communaux et l'hôtel de Ville
- > Lancement du plan « 0 véhicules diesel » à l'horizon 2025 (502 000 € sur 2019)
- > Mobilité durable : prolongement de la ligne A, ligne chrono vélo

Une ville éco-responsable :

- > Nouvelle déchetterie (100 000 € sur 2019)
- > Déploiement du nouveau mode de collecte après l'expérimentation réussie de la Commanderie
- > Plan de réduction des déchets

## 4. Une ville tournée vers l'avenir, au service de ses quartiers et du développement économique et urbain de son territoire

- > Lancement du projet Karting
- > Des projets créateurs de ressources et d'emploi, temoins du dynamisme local : Atos, Grand'Place, Artélia, DSV, Loiodice, Ilot27, Tecem, Hakkar, Aledia&Altais, Uriage, générateurs de plus de 1600 nouveaux emplois.
- > Reconnaissance et officialisation métropolitaine de la Centralité Sud en tant que Territoire d'intérêt métropolitain.

#### 5. Une ville proche de ses habitants et soucieuse de leur qualité de vie

- > Mise en place du pôle de services à la population à Ylis et Celestria avec l'ouverture de l'agence du quotidien, du planning familial et le transfert de la maison de l'Egalité Femme/Homme
- > La gestion urbaine de proximité (140 000€) au service des besoins des quartiers

Un Budget Primitif 2019 qui répond activement à l'ensemble des politiques publiques annoncées tout en respectant la trajectoire indiquée lors du débat d'orientation budgétaire, pour la 3ème année consécutive sans augmentation de la fiscalité locale.

Globalement et dans un contexte de poursuite de la politique de rigueur de l'État, le budget 2019 réaffirme de grandes orientations avec un projet éducatif de haut niveau, une ville solidaire avec ses ancien-nes, les plus jeunes, les familles, une ville de proximité (transports, santé et commerces), une ville mobilisée contre le réchauffement climatique. Un budget porteur de projets d'amélioration des conditions de vie, d'emplois et de ressources nouvelles : (Centralité sud, Renouvellement urbain et social, Grand'Place, Artélia, Atos,...). Ainsi le budget 2019 marque la volonté de la majorité de continuer à faire d'Échirolles une ville moderne et de l'innovation, à même de répondre aux besoins des habitants dans tous les domaines, et ce dans un cadre maîtrisé, conforme à ses engagements.

# LE BUDGET PRINCIPAL

### 1 ÉQUILIBRE DU BUDGET PRINCIPAL ET RATIOS FINANCIERS

### 1.1 Équilibres financiers fondamentaux du budget principal

La section de fonctionnement s'équilibre à 57,77M€ et la section d'investissement à 17,15M€.

**DEPENSES** (en €)

**RECETTES** (en €)

Libellé	BP 2019	BP 2019	Libellé	
Charges à caractère général	8 022 156	26 390 357	7 Fiscalité	
Charges de personnel	28 700 000	21 685 093	Concours financiers	FONC
Subventions et participations intercommunales	12 302 156	1 427 019	9 Subventions	
		3 357 300	00 Recettes courantes	
		150 000	OO Atténuations de charges	
Sous total charges de gestion	49 024 312	53 009 769	69 Sous total produits de gestion	
Frais financiers	740 000	111 719	Remboursement dette récupérable Métro – Intérêts	
Charges exceptionnelles	60 000	107 000	Produits exceptionnels	ENT
		4 214 141	41 Reprise anticipée du résultat 2018	
Autofinancement brut	7 948 005	329 688	Mouvements d'ordre	
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT	57 772 317	57 772 317	RECEITES DE FONCTIONNEMENT	

Libellé	BP 2019	BP 2019	Libellé	
Opérations sur patrimoine actuel	4 741 213	7 948 005	Autofinancement brut	
Entretien et Maintenance	3 185 013	901 267	7 Remboursement dette récupérable Métro – Capital	
Gros Travaux	1 556 200	873 737	Fctva	
Opérations nouvelles	448 000	126 718	Taxe d'aménagement	
Prog.de renouvellement urbain Village Sud	229 814	987 262	Subventions co-financeurs	
Prog.de renouvellement urbain Villeneuve	428 584	0	Subventions co-financeurs PRU Village sud	
Opérations d'équipement	5 847 611	0	PRU Village 2 – Cession	_
Subventions d'équipement	51 000	118 310	Subventions co-financeurs PRU Villeneuve	N K
Total dépenses d'équipement hors PAU	5 898 611			TS
Programmes d'aménagement urbain	2 002 352	2 088 610	Programmes d'aménagement urbain (Cessions PAU)	NVESTISSEMENT
AC Investissement Métropole	207 855			E
Total général dépenses d'équipement	8 108 818			E
Remboursement du capital des emprunts	4 400 000	1 000 000	Emprunts nouveaux	
Diverses régularisations	205 403			
Dépenses imprévues	1 000 000			
Mouvements d'ordre	329 688			
DEPENS ES D'INVESTIS SEMENT hors RAR	14 043 909	14 043 909	RECETTES D'INVESTISSEMENT hors RAR	
Restes à réaliser 2018 – Dépenses	2 119 210	1 401 389	Restes à réaliser 2018 – Recettes	
Reprise anticipée du résultat d'investissement	986 885	1 704 706	O6 Couverture du déficit d'invest RAR compris	
Reprise des RAR et résultats	3 106 095	3 106 095	5 Total couverture	
DEPENSES D'INVESTISSEMENT	17 150 004	17 150 004	RECETTES D'INVESTISSEMENT	

En fonctionnement, les produits de gestion s'élèvent à 53M€ (52,6M€ au BP 2018) et les dépenses de gestion à 49M€ (49,3M€ au BP 2018) dégageant une épargne de gestion de 4M€ et une épargne brute de 3,4M€ hors cessions d'immobilisation.

Les 17,1M€ de dépenses d'investissement se décomposent comme suit : 8,1M€ de dépenses d'équipement dont 2M€ sont dédiés aux programmes d'aménagement urbain, 4,4M€ sont consacrés au remboursement du capital de la dette, 1M€ positionné en dépenses imprévues pour consigner le montant versé par la Métropole au titre du dispositif de dette récupérable, 0,2M€ sont affectés au reversement du PUP (projet urbain partenarial) à la Métropole, 0,3M€ sont consacrés aux mouvements d'ordre, 2,1M€ correspondent aux restes à réaliser 2018 et 1M€ à la reprise du résultat déficitaire d'investissement de 2018.

Les recettes propres de la section d'investissement s'élèvent à 12,1M€ (dont 8M€ d'autofinancement brut, 2,1M€ de cessions d'immobilisations, 0,9M€ remboursement du capital de la dette récupérable Métropole et 1,1M€ de FCTVA et taxes d'aménagement et couvrent donc largement le remboursement du capital de la dette de 4,4M€. L'emprunt d'équilibre au BP 2019 s 'élève à 1M€.

L'autofinancement brut se ventile de la manière suivante :

Autofinancement brut	7 948 005
(023 – 023) Virement à la section d'investissement	6 719 271
(042 – 6811) Dotation aux amortissements	1 000 000
(042-6812) Dotation aux amortissements des charges étalées	179 900
(042 – 6817) – Ajustement de la provision pour dépréciation	48 834

#### 1.2 La chaîne de l'épargne

L'analyse financière des épargnes s'appuie sur les mouvements réels de l'exercice. Elle constitue l'approche la plus réaliste pour apprécier la situation financière de la commune.

L'épargne de gestion s'obtient en déduisant des produits de gestion les charges de gestion.

L'épargne brute s'obtient en déduisant de l'épargne de gestion les frais financiers de la dette et en intégrant les résultats exceptionnels.

L'épargne nette s'obtient en déduisant de l'épargne brute le remboursement du capital de la dette. Elle permet d'autofinancer les dépenses d'équipement en section d'investissement.

Le tableau ci-dessous retrace hors cessions les épargnes de la commune des années 2012 à 2017 en fonction des comptes administratifs, l'année 2018 en fonction du compte administratif provisoire et l'année 2019 en fonction du budget primitif.

On constate une importante dégradation de l'épargne de gestion entre 2014 et 2015 liée pour l'essentiel à l'effet cumulé de la baisse des concours financiers et de l'attribution de compensation suite aux transferts de compétences à la Métropole. En 2016 et 2017, l'épargne de gestion est en nette progression (2,6M€ puis 2,9M€) sous l'effet de la réduction maîtrisée des dépenses de la Commune.

Pour 2018, le travail engagé par la majorité municipale dans un processus de remise à plat des différentes interventions communales et de son CCAS a permis de poursuivre la stratégie financière présentée lors du débat d'orientation budgétaire 2018. Mais aussi deux recettes exceptionnelles ont été constatées telles que le remboursement des assurances sur le sinistre du groupe scolaire Paul Vaillant Couturier (352 K€) et le remboursement par la Métropole sur le réajustement du nombre d'arbres d'alignement (250 K€ de 2015 à 2018). Ces éléments ont amélioré nos épargnes. L'épargne

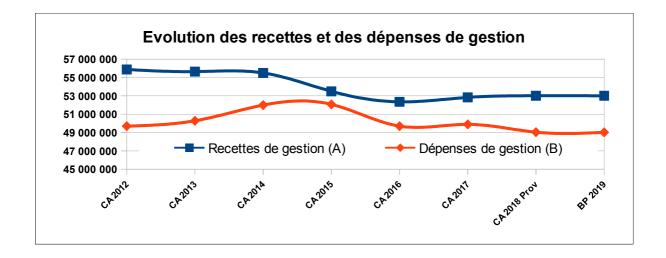
de gestion passe de 2,9M€ en 2017 à 4M€ en 2018, l'épargne brute de 2,4M€ à 3,7M€ et l'épargne nette de -3,1M€ à -0,7M€.

Les prévisions budgétaires pour 2019 restent bien dans la trajectoire de rétablissement financier du Débat d'Orientation Budgétaire de 2018 avec pour objectif d'améliorer les niveaux d'épargne et de poursuivre la diminution de l'endettement. Les montants inscrits montrent une épargne de gestion à 4M€, une épargne brute à 3,4M€, une épargne nette à -1M€ et une capacité de désendettement à 14.9 années.

Soldes intermédiaires de gestion	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015**	CA 2016	CA 2017	CA 2018 provisoire	BP 2019
Recettes de gestion (A)	55 875 840	55 643 766	55 500 310	53 495 519	52 347 834	52 831 924	53 012 290	53 009 769
Dépenses de gestion (B)	49 698 192	50 280 032	51 993 360	52 070 402	49 696 604	49 891 338	49 040 356	49 024 312
Épargne de gestion (C=A-B)	6 177 648	5 363 734	3 506 950	1 425 117	2 651 230	2 940 585	3 971 934	3 985 457
Intérêt de la dette (D)	1 490 228	1 179 105	1 129 544	1 087 902	977 065	843 929	754 025	740 000
Résultat exceptionnel (E)	-240 320	330 841	611 272	719 339	427 714	390 008	521 256	158 719
Épargne brute (G=C-D+E)	4 447 100	4 515 470	2 988 679	1 056 554	2 101 879	2 486 664	3 739 165	3 404 176
Capital de la dette (I)	5 448 279	5 403 230	5 107 714	5 337 943	5 720 157	5 584 811	4 416 044	4 400 000
Épargne nette (J=G-I)	-1 001 178	-887 760	-2 119 036	-4 281 389	-3 618 278	-3 098 147	-676 879	-995 824

Le remboursement des intérêts de la dette prend en compte le chap 66 et le remboursement du capital de la dette prend en compte le chap 1 \*\* les données 2015 sont hors retraitements des transferts à la Métrolpole

La rétrospective des recettes et des dépenses sur la période 2012-2019 met en exergue une déconnexion marquée de leur évolution en 2015 (effet ciseau) principalement expliqué par l'effet cumulé de la baisse des concours financiers et des transferts de compétences à la Métropole. A partir de cette date, le travail mis en place par la majorité municipale a amélioré notre épargne de gestion correspondant à l'écart entre les recettes et les dépenses.



#### 1.3 Synthèse des ratios réglementaires

N°	Libellé des ratios	2018	2019
1	Mesure du service rendu Dépenses réelles de fonctionnement (1) / population*	1 380 €	1 381 €
2	Poids de la fiscalité Produit des impositions directes (2) / population	666 €	680€
3	Taille financière Recettes réelles de fonctionnement (3) / population	1 454 €	1 476 €
4	Effort et niveau d'équipement Dépenses d'équipement brut (4) / population	191 €	225 €
5	Niveau d'endettement Encours dette (5) / population	1 476 €	1 402 €
6	<b>Dotation globale de fonctionnement</b> DGF (6) / population	132 €	136€
7	Poids du personnel (7) Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,20%	57,60%
8	Coefficient de mobilisation du potentiel fiscal Produit des impositions directes Ville / potentiel fiscal (8)	109,50%	109,40%
9	Mesure de l'épargne nette Dépenses réelles de fonctionnement + amortissement du capital de la dette / recettes réelles de fonctionnement	103,41%	101,87%
10	Taux d'investissement Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	13,12%	15,23%
11	Poids de la dette Encours dette / recettes réelles de fonctionnement	101,55%	95,04%

Les données des ratios 1 à 6 correspondent à un montant par habitant, soit 36 073 (population DGF 2018) pour 2019 et 36 350 (population DGF 2017 ) pour 2018.

- (1) Les dépenses réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 6.
- (2) Les impositions directes correspondent au produit des 3 taxes votées par la ville (taxes d'habitation, foncière bâti et foncière non bâti).
- (3) Les recettes réelles de fonctionnement correspondent aux comptes de la classe 7.
- (4) Les dépenses d'équipement brut intègrent les immobilisations incorporelles (compte 20), les immobilisations corporelles (compte 21), les immobilisations en cours (compte 23).
- (5) L'encours de la dette de la ville se définit comme la somme des emprunts que la commune doit rembourser aux banques au 1 janvier de l'année.
- (6) La dotation globale de fonctionnement (DGF) correspond à la recette du compte 741.
- (7) Les dépenses de personnel correspondent au chapitre 012 charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement.

L'analyse des ratios 2019 montre le rétablissement progressif des indicateurs financiers de la ville d'Échirolles.

2 LES RI	ESSOURCE	ES DE FON	NCTIONNEN	MENT

Depuis 2011, la ville est confrontée à une forte diminution des concours financiers. Ces baisses successives sont l'effet de plusieurs réformes telles que la réforme de la taxe professionnelle en 2010 qui a modifié le mode de calcul des potentiels financiers et en 2014 la mise en place du prélèvement pour le redressement des comptes publics prévoyant une baisse des dotations de l'État sur la période 2014/2017.

A partir de 2018 et pour 2019, le Gouvernement a souhaité continuer sur cette voie : il a annoncé vouloir faire peser sur les collectivités locales un nouvel effort de 13 milliards d'euros d'ici à 2022. Toutefois, la méthode a changé : les collectivités s'engagent à limiter leurs dépenses (1,2 % maximum, en valeur et à périmètre constant, inflation comprise). Il est important de souligner que dans un contexte d'inflation à 2% la stabilité des dotations s'apparente dans les faits à un recul pour les collectivités.

Si le dégrèvement de taxe d'habitation pour 80% des contribuables (en trois temps d'ici 2020) est, comme l'année dernière, neutre financièrement pour les communes en 2019, l'État compensant intégralement aux collectivités la perte de recettes, les scénarios avancés par le Gouvernement pour remplacer totalement cette recette fiscale font peser une réelle menace sur l'autonomie financière des collectivités territoriales. En effet, à terme les communes n'auront plus la main sur les taux d'impôts locaux et redeviendront dépendantes de l'État.

Les impacts 2019 pour Échirolles tiennent compte du degré d'absorption du mécanisme pérenne d'écrêtement de la dotation forfaitaire par l'abondement de l'enveloppe nationale de la Dotation de Solidarité Urbaine (DSU) mais aussi du coefficient de minoration des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

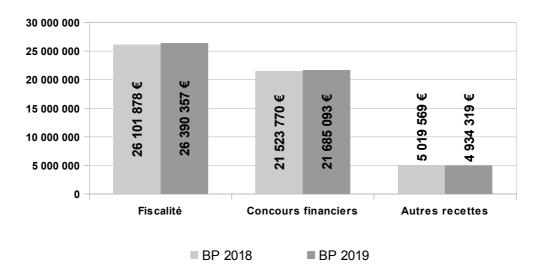
Les ressources de fonctionnement de la ville progressent de 0,7% par rapport au budget 2018 soit en valeur absolue 364 552 €. Elles proviennent de la fiscalité directe et indirecte pour 26 390 357 €, des concours versés par les autres collectivités pour 21 685 093 €, des subventions reçues pour 1 427 019 €, des recettes courantes pour 3 357 300 €, des atténuations de charges pour 150 000 € et du remboursement de la dette voirie par la Métropole pour 111 719 €.

Le détail des ressources de fonctionnement de la commune est présenté dans la suite du présent rapport.

Les ressources de fonctionnement en €	BP 2018	BP 2019	BP 19 / BP 18
Fiscalité	26 101 878	26 390 357	1,1%
Concours financiers	21 523 770	21 685 093	0,7%
Subventions	1 351 411	1 427 019	5,6%
Recettes courantes	3 458 158	3 357 300	-2,9%
Atténuations de charges	210 000	150 000	-28,6%
Total des ressources de fonctionnement*	52 645 217	53 009 769	0,7%
Dette récupérable Métropole	131 196	111 719	-14,8%
Produits exceptionnels	70 000	107 000	52,9%

<sup>\*</sup>Les ressources de fonctionnement sont calculées hors produits exceptionnels et remboursement dette récupérable.

#### Comparatif 2017 / 2018 des ressources de fonctionnement



#### 2.1 La fiscalité

L'essentiel de la fiscalité concerne la fiscalité directe avec 24 547 357 € de produit fiscal attendu en 2019 et 1 843 000 € au titre de la fiscalité indirecte.

#### 2.1.1 La fiscalité directe.

Le gouvernement a souhaité dispenser 80% des ménages du paiement de la taxe d'habitation. La loi de finances pour 2019 poursuit donc cet allègement progressif de la taxe d'habitation. Cette mesure deviendra pleinement effective en 2020. Ce dégrèvement profitera à tous les foyers en fonction d'un revenu fiscal de référence uniquement sur les résidences principales. Les ménages remplissant ces conditions de ressources ont bénéficié en 2018 d'un abattement de 30% de leur cotisation TH de 2017. Ils bénéficieront en 2019 d'un abattement de 65%, pour atteindre 100% en 2020 du montant de la taxe de 2017. Une réforme de la fiscalité locale est prévue en 2020!

L'État prend en charge l'intégralité des dégrèvements dans la limite des taux et abattements en vigueur des impositions 2017. Les collectivités conservent leur pouvoir en matière de vote de taux et du produit global de la taxe d'habitation.

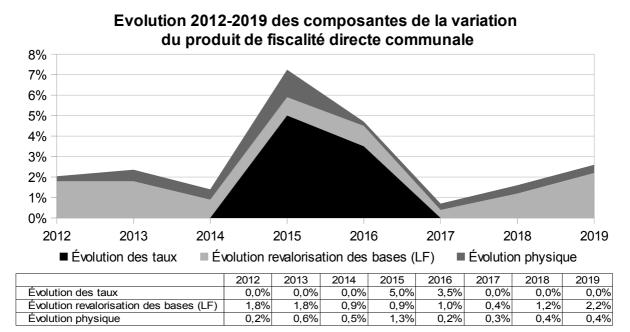
Des villes en France, dont certaines de l'agglomération ont fait le choix de revoir leur politique d'abattement ou augmenter leurs taux de taxe d'habitation. La ville d'Échirolles, pour ne pas rajouter une pression fiscale supplémentaire, n'a modifié ni sa politique d'abattement ni ses taux de taxe d'habitation.

L'analyse rétrospective de la fiscalité de 2012 à 2019 montre une évolution des bases modérée. Le produit de la fiscalité directe locale de la commune évolue pour 2019 de 1,67%.

En €	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 Provisoire	BP 2019
Bases TH Taxe d'habitation	41 845 766	42 833 645	42 715 144	44 805 510	43 374 933	43 316 991	43 523 342	44 654 949
Bases FB – Foncier bâti	42 264 684	43 264 551	44 081 673	44 672 536	45 020 662	45 549 652	46 240 244	46 899 218
Bases Fnb – Foncier non bâti	24 805	25 023	22 842	29 369	24 363	23 147	23 613	24 227
Taux TH	10,77%	10,77%	10,77%	11,31%	11,71%	11,71%	11,71%	11,71%
Taux FB	37,86%	37,86%	37,86%	39,75%	41,14%	41,14%	41,14%	41,14%
Taux Fnb	90,87%	90,87%	90,87%	95,41%	98,75%	98,75%	98,75%	98,75%
Produit TH	4 506 789	4 613 184	4 600 421	5 067 503	5 079 205	5 072 419	5 098 280	5 229 095
Produit FB	16 001 409	16 379 959	16 689 321	17 757 333	18 521 500	18 740 036	19 023 407	19 294 338
Produit Fnb	22 540	22 738	20 757	28 021	24 058	22 858	23 318	23 924
Total du produit	20 530 739	21 015 881	21 310 499	22 852 857	23 624 763	23 835 313	24 145 006	24 547 357
Évolution du produit	2,04%	2,36%	1,40%	7,24%	3,38%	0,89%	1,30%	1,67%
Augmentation des taux de fiscalité	0,00%	0,00%	0,00%	5,00%	3,50%	0,00%	0,00%	0,00%
Rôles supplémentaires	22 891	24 306	25 364	28 533	116 412	30 040	32 560	0

Le BP 2019 n'intègre pas les données des bases prévisionnelles 2019 qui n'ont pas encore été notifiées par les services fiscaux.

Les hypothèses d'évolution des différents impôts sont présentés ci-dessous



#### Les variations des bases d'imposition entre 2018 et 2019 s'expliquent de la façon suivante :

Sur la taxe d'habitation (TH), nos bases passent de 43 523 342 € à 44 654 949 €. Cette variation est l'effet de plusieurs facteurs tels que la revalorisation des bases (loi de finances) de +2,2% en 2019 et une évolution physique des bases de +0,4%.

Bases d'imposition	Bases réelles 2018	Revalorisation des bases loi de finances 2018 = +2,2%	Évolution physique +0,4%	BP 2019 Bases estimées
Taxe habitation	43 523 342	957 514	174 093	44 654 949

**Sur la taxe foncière (FB)**, nos bases passent de 46 240 244 € à 46 899 218 €. Cette variation est l'effet de plusieurs facteurs tels que la revalorisation des bases (loi de finances) de +2,2% en 2019 pour les locaux d'habitation, l'évolution des loyers pour les locaux commerciaux de -1% et une évolution physique des bases de +0,2%.

Les bases des locaux commerciaux sont revalorisées en fonction de l'évolution des loyers moyens déclarés par les exploitants. Les tarifs évoluent en fonction de la moyenne de l'évolution des loyers des trois dernières années. Pour 2019, l'évolution est stable par rapport à 2018, mais l'année de référence retenue est 2017 ce qui a pour effet d'annuler l'évolution de 1,2% décidée en 2018.

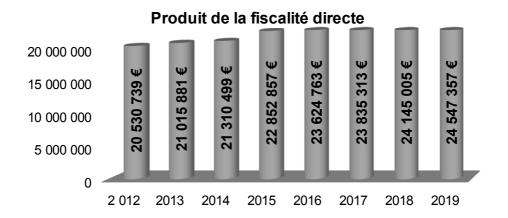
Bases d'imposition	Bases réelles 2018	Revalorisation des bases loi de finances 2018 = +2,2%	Évolution physique +0,4%	BP 2019 Bases estimées
Taxe Foncière	46 240 244	474 013	184 961	46 899 218
FB Locaux d'habitation	29 262 971	643 785	117 052	30 023 808
		Evolution sur les loyers de 3 dernières années = -1% / 2017		
FB Locaux commerciaux	16 977 273	-169 773	67 909	16 875 409

Le produit de la fiscalité directe s'élève donc en 2019 à 24 547 357 € en progression de 1,67% par rapport au produit 2018 sur les bases réelles.

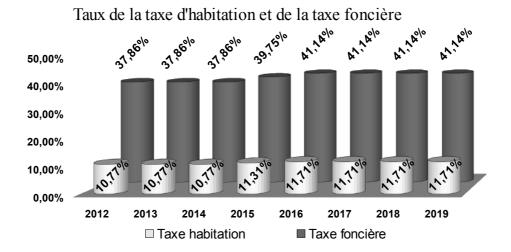
#### Les taux de fiscalité n'augmentent pas en 2019

La fiscalité directe en €	BP 2018	Notifié 2018*	BP 2019	BP 2019/ Notifié 2018
Taxe habitation	5 153 578	5 098 280	5 229 095	2,6%
Foncier bâti	19 039 877	19 023 407	19 294 338	1,4%
Foncier non bâti	23 223	23 318	23 924	2,6%
Total fiscalité directe	24 216 678	24 145 005	24 547 357	1,67%

Évolution du produit fiscal de 2012 à 2019



Les taux de fiscalité communaux ont augmenté en moyenne annuelle entre 2012 et 2019 de 1,2% par an.



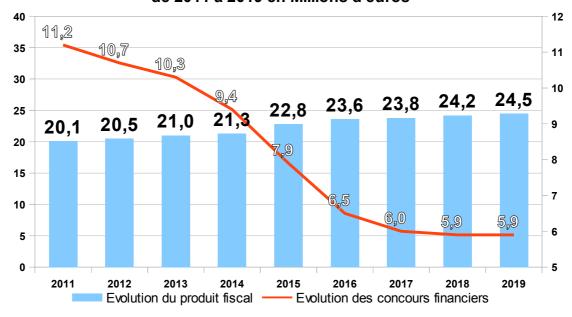
En 2019, la part du produit des impôts locaux dans les recettes réelles de fonctionnement représente 46,11% en progression de 0,63% par rapport à 2018 expliquée principalement par la variation des bases de 1,67%.

Impôts locaux/ Recettes réelles de fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Echirolles	36,02%	36,33%	36,41%	40,80%	44,89%	45,64%	45,82%	46,11%
Strate 20-50000 habitants *	37,56%	37,78%	38,55%	39,29%	39,10%	40,12%		

<sup>\*</sup> source Bercy colloc

Le produit fiscal progresse de 4,4M€ alors que les concours financiers effectuent un repli de 5,3M€ sur la même période.

# Comparatif de l'évolution du produit fiscal et des concours financiers de 2011 à 2019 en Millions d'euros



#### 2.1.2 La fiscalité indirecte

Le produit de la fiscalité indirecte attendu pour 2019 s'établit à 1 843 000 €, en diminution de 2,2 % par rapport au BP 2018. Il est composé :

- des droits de mutation à titre onéreux (DMTO) reconduits en 2019 à hauteur du BP 2018 pour 750 000 € dans le cadre d'un contexte du marché de l'immobilier stable.
- de la taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE) estimée et calée sur le réalisé 2018 et s'élève à 535 000 € à taux de fiscalité inchangé pour 2019.
- de la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE), pour laquelle le produit est estimé à 495 000 € compte tenu d'une diminution des surfaces taxables observée en 2018.
- des droits de place et des droits de stationnement estimés respectivement à 42 000 € et 21 000 € en fonction du réalisé 2018.

La fiscalité indirecte en €	BP 2018	BP 2019	BP 19 / BP 18
Droits de mutation à titre onéreux (DMTO)	750 000	750 000	0,0%
Taxe finale sur la consommation d'électricité (TFCE)	529 000	535 000	1,1%
Taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)	550 000	495 000	-10,0%
Droits de place + Droits de stationnement	56 200	63 000	12,1%
Total fiscalité indirecte	1 885 200	1 843 000	-2,2%

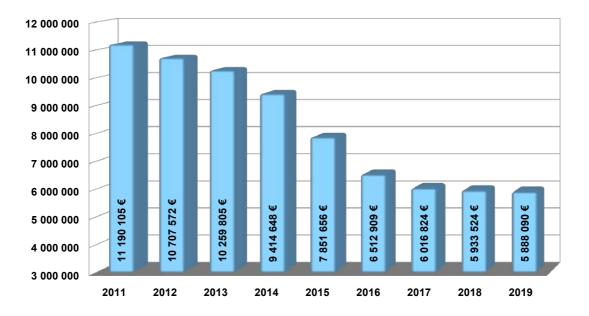
#### **2.2 Les concours financiers**

Durant la période 2014 / 2017, la ville a été confrontée à une baisse brutale et très importante des concours financiers suite au désengagement de l'État. Cette baisse a débuté en 2011 et s'est accélérée à partir de 2014. Sur la période 2011 / 2019 la ville a perdu 5,3 M€ de dotation.

Le tableau ci-dessous reprend les concours financiers versés par l'État dont principalement la dotation globale de fonctionnement avec la part dotation forfaitaire qui baisse chaque année en fonction du dispositif d'écrêtement et la part dotation de solidarité urbaine qui progresse en fonction de la majoration globale de 90M€, les dotations de compensations fiscales et le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle. Chaque dotation est commentée ci-après :

Concours financiers de l'État en €	CA 2011	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018 Provisoire	BP2019
DGF- Dotation forfaitaire	6 422 676	6 313 685	6 201 836	5 717 424	4 505 714	3 314 249	2 629 084	2 438 987	2 297 987
DGF – Dotation solidarité urbaine	1 815 597	1 846 459	1 878 772	1 903 196	1 920 325	1 939 528	2 270 777	2 465 741	2 625 741
DNP - Garantie de sortie (part principale)	326 530	0	0	0	0	0	0	0	0
Dotation globale de fonctionnement	8 564 803	8 160 144	8 080 608	7 620 620	6 426 039	5 253 777	4 899 861	4 904 728	4 923 728
Compensation de sortie de la dotation nationale de péréquation		293 877	244 898	163 265	0	0	0	0	0
Dotations de compensations fiscales	1 299 650	1 189 466	1 083 031	949 749	880 806	823 283	768 284	749 853	774 011
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDTPTP)	1 325 652	1 064 085	851 268	681 014	544 811	435 849	348 679	278 943	190 351
Total concours financiers de l'État	11 190 105	10 707 572	10 259 805	9 414 648	7 851 656	6 512 909	6 016 824	5 933 524	5 888 090
Variation	-1,8%	-4,3%	-4,2%	-8,2%	-16,6%	-17,1%	-7,6%	-1,4%	-0,8%

#### Evolution des concours financiers de l'Etat



#### 2.2.1 La dotation globale de fonctionnement (DGF)

La DGF des communes comprend la dotation forfaitaire et les dotations de péréquation verticales (DSU, DSR et DNP). La loi de Finances 2019 n'apporte aucune modification notable de ces dotations. En effet le calcul de la dotation forfaitaire reste inchangé, laquelle demeure soumise au mécanisme d'écrêtement.

Elle est constituée pour Échirolles de la dotation forfaitaire et de la dotation de solidarité urbaine.

En 2019, la dotation forfaitaire de la commune continue de fluctuer en fonction de l'évolution de sa population et du dispositif d'écrêtement mis en place pour financer, en complément de la baisse des

variables d'ajustement, la hausse des dotations de péréquation comme la DSU et la DSR.

L'écrêtement s'applique aux communes dont le potentiel fiscal par habitant est supérieur à 75% du potentiel fiscal moyen par habitant.

Échirolles, avec un potentiel fiscal par habitant supérieur au potentiel fiscal moyen de la strate est fortement impacté par l'écrêtement. Le montant 2019 est estimé à -160 000 € (-159 489 € en 2018).

Les dispositions de la Loi de finances 2019 reprennent les mesures de renforcement des dispositifs de péréquation verticaux qui visent à atténuer la baisse des dotations pour les collectivités considérées comme «défavorisées». C'est notamment le cas de la DSU.

En 2019 le renforcement de la péréquation verticale se traduira par un nouvel abondement de la DSU de 90 M€ (110 M€ en 2018).

Les conditions d'éligibilité à la dotation de solidarité urbaine restent les mêmes que pour 2018. Les pondérations des critères prises en compte dans le calcul de l'indice synthétique permettent le classement des communes éligibles à la DSU. La valorisation supplémentaire du critère revenu par habitant a permis à la ville d'Échirolles de revenir dans les 250 premières communes éligibles (rang 201 en 2017 et rang 204 en 2018).

Tableau des pondérations en vigueur en 2019

	Jusqu'en 2016	A compter De 2017
Nombre d'allocataires APL	30%	30%
Nombre de logements sociaux	15%	15%
Potentiel financier par habitant	45%	30%
Revenu des habitants	10%	25%

Pour Échirolles, la dotation globale de fonctionnement (DGF) est estimée à 4 923 728 €, en progression de 0,4% par rapport au montant notifié en 2018 et se décompose comme suit :

• la dotation forfaitaire est estimée à 2 297 987 € pour 2019 en baisse de -5,8% par rapport au montant notifié de 2018 soit -141 000 € en valeur absolue (-202 977 € en 2018). La variation de population de +172 habitants entre 2018 et 2019 représente en valeur +19 000 € et l'écrêtement de la Commune en fonction de l'écart du potentiel fiscal par habitant comparé à la moyenne nationale représente en valeur 160 000 €.

En €	CA 2018	Variation de la population +172 Hab	Écrêtement 1% RRF calculé sur Potentiel fiscal et la moyenne	BP 19	Variation 18/19
Dotation forfaitaire	2 438 987	19 000	-160 000	2 297 987	-5,8%

• la dotation de solidarité urbaine (DSU) est estimée à 2 625 741 € pour 2019 en hausse de 6,5% par rapport au notifié 2018 soit +160 000 € en valeur absolue (+194 964 € en 2018). Cette augmentation est l'effet d'une augmentation de l'enveloppe globale DSU de 90M€ en 2018 contre 110M€ en 2018.

En €	DSU 2018	DSU majoration 2019 de 90 M€	DSU2019	Variation 18/19
Dotation de solidarité urbaine	2 465 741	160 000	2 625 741	6,5%

• Les autres dotations sont estimées à 41 670 € (titres sécurisés pour 35 000 € et le recensement pour 6 670 €).

Pour mémoire, l'État verse une dotation spécifique aux communes équipées d'une station sécurisée de recueil d'empreintes digitales pour la délivrance des passeports.

Dotation globale de fonctionnement en €	BP 2018	Notifié 2018	BP 2019	BP 2019/ Notifié 2018
Dotation forfaitaire	2 426 107	2 438 987	2 297 987	-5,8%
Dotation de solidarité urbaine (DSU)	2 371 827	2 465 741	2 625 741	6,5%
Total dotation globale de fonctionnement	4 797 934	4 904 728	4 923 728	0,4%
Les autres dotations	36 829	43 219	41 670	-3,6%

La part de la DGF dans les recettes réelles de fonctionnement progresse légèrement tout en étant structurellement inférieure à la moyenne de la strate :

Dotation globale de fonctionnement / Recettes réelles de fonctionnement	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Echirolles	14,64%	14,21%	13,13%	11,34%	10,05%	9,37%	9,08%	9,25%
Strate 20-50000 habitants *	18,67%	18,37%	17,48%	15,87%	13,61%	12,94%		

<sup>\*</sup> source Bercy colloc

#### 2.2.2 Les compensations fiscales

Les dotations de compensations fiscales correspondent à la part des concours financiers de l'État qui vient neutraliser les pertes de recettes des collectivités territoriales consécutives à des mesures d'exonération ou d'abattement prises par le législateur sur la taxe d'habitation, le foncier bâti et non bâti et la taxe professionnelle.

Hormis les compensations sur la taxe d'habitation et la compensation sur l'abattement de 30% de taxe foncière sur les locaux appartenant à des sociétés d'HLM ou à des SEM en quartiers prioritaires de la politique de la ville, les compensations fiscales sont considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe normée.

La compensation des exonérations de taxe d'habitation (TH) concerne les personnes de condition modeste. Ces allocations sont égales au produit des bases exonérées de 2018 par le taux de TH communal de 1991 (6,12%).

#### **Compensation fiscale Taxe d'habitation**

Bases exonérées	2018	2019
Exonération TH (N-1)	4 810 621	4 843 728
Exonération « Vieux parents » (N-1)	1 838 088	2 122 749
Taux de 1991	6,12%	6,12%
Produit encaissé	406 901	426 348

Les compensations sur le foncier bâti et non bâti de 2019, considérées par l'État comme des variables d'ajustement de l'enveloppe normée, poursuivent leur repli à hauteur du coefficient de minoration.

Les bases exonérées progressent sur les personnes de conditions modestes et les logements sociaux. Le produit attendu pour 2019 est estimé à 64 899 € avec une prévision du coefficient de minoration identique à 2018.

#### Compensation fiscale Foncier bâti et non bâti

			2018		
	Bases exonérées	Taux	Allocation avant minoration	Coefficient de minoration	Allocation après minoration
FB – Personnes de condition modeste	811 170	25,59%	207 578	6,9697%	14 468
FB – Exonération logements sociaux	1 560 903	41,14%	642 155	6,9697%	44 756
Fnb - Abattement 20% Terres agricoles	447	86,40%	386	70,0948%	271
	Pro		59 495		
-			2019		
	Bases exonérées	Taux	Allocation avant minoration	Coefficient de minoration	Allocation après minoration
FB – Personnes de condition modeste	885 085	25,59%	226 493	6,9697%	15 786
FB – Exonération logements sociaux	1 704 004	41,14%	701 027	6,9697%	48 859
Fnb - Abattement 20% Terres agricoles	418	86,40%	361	70,0948%	254

La compensation relative à l'abattement de 30% sur les bases de TFPB dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville est estimée à la progression de la revalorisation forfaitaire des bases soit +2,2%.

			2018		
	Bases exonérées	Taux	Allocation avant minoration	Coefficient de minoration	Allocation après minoration
FB – Abattement 30% Contrat de ville QPV	1 680 359	41,14%	691 300	39,9680%	276 299
FB – Abattement 30% Contrat de ville QPV	3 783	37,86%	1 432	26,3946%	378
	Pro	duit enca	issé en 2018		276 677
			2019		
	Bases exonérées	Taux	Allocation avant minoration	Coefficient de minoration	Allocation après minoration
FB – Abattement 30% Contrat de ville QPV	1 717 327	41,14%	706 508	39,9680%	282 377
FB – Abattement 30% Contrat de ville QPV	3 866	37,86%	1 464	26,3946%	387
Pro	évison du Produ	it à encai	sser en 2019		282 764

La dotation unique de compensation de la TP qui regroupe les ex-compensations salaires de 1982 et compensation abattement de 16% a fait l'objet d'une minoration intégrale en 2018 contrairement à l'estimation du BP 2018. De fait, aucune recette prévue au budget 2019.

Globalement les compensations fiscales sont estimées avec une progression de 3,2% par rapport au BP 2018 notifié soit 24 158 € en valeur absolue.

Les compensations fiscales en €	BP 2018	BP 2018 (notifié)	BP 2019	BP 2019 / BP 2018 ( (notifié)
Taxe habitation	406 901	406 901	426 348	4,8%
Foncier bâti et non bâti	37 631	59 495	64 899	9,1%
Exonération de 30% des bases aux bailleurs sociaux dans les quartiers politique de la ville	283 355	283 457	282 764	-0,2%
Dotation unique (TP)	31 325	0	0	
Total compensations fiscales	759 212	749 853	774 011	3,2%

#### 2.2.3 Réforme de la taxe professionnelle et le FDPTP

Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP), le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) représentent 564 425 € euros pour 2019 en baisse de 7,6% par rapport au notifié 2018.

#### • Le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP)

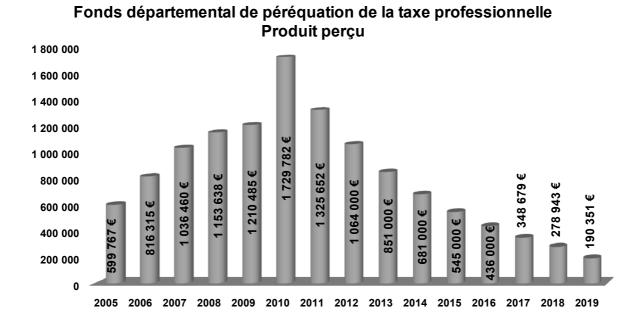
Il est alimenté jusqu'en 2010 par une part de taxe professionnelle et réparti par le Département. Puis suite à la réforme de la taxe professionnelle, le FDPTP est alimenté par une dotation de l'État et reste réparti par le Département. En 2012, la répartition intègre un nouvel indicateur de richesse (potentiel fiscal) très défavorable pour Échirolles. La commune sort du dispositif par une diminution lissée de -20% chaque année.

En 2017, la loi de finances est marquée par l'élargissement de l'assiette des variables d'ajustement de l'enveloppe normée. Le prélèvement habituel effectué sur les compensations de fiscalité ne permet plus de financer l'intégralité des hausses de certaines dotations au sein de l'enveloppe normée (péréquation verticale par exemple). Le gouvernement a donc décidé de soumettre à minoration des nouvelles compensations, dont le fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle (FDPTP).

Pour 2019, le FDPTP fait encore partie des variables d'ajustement. La conséquence pour Échirolles est une baisse estimée à -31,8%, calculée sur la réduction de l'enveloppe versée par l'État au Département de − 14,7% et la prise en compte du mode de calcul en baisse de − 20% chaque année pour la commune soit une perte de 88 592 € en valeur absolue par rapport au notifié 2018.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2018	Notifié 2018	Hanzalanna	-20% calcul département vers commune	
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	237 102	278 943	237 938	190 351	

Le Fonds départemental a constitué une ressource en progression constante depuis 2000, atteignant un pic à 1,73 M€ en 2010. Il ne cesse de décroître depuis 2011.



Le fonds national de garantie individuelle des ressources (FNGIR) et la dotation de compensation de la réforme de taxe professionnelle (DCRTP) sont versés directement par l'État et se substituent à la part « communes concernées » du FDPTP issue de l'écrêtement de l'ancienne TP. Ils restent stables en 2019.

Dotations issues de la réforme de la taxe professionnelle en €	BP 2018	BP 2019	BP19 / BP18
Fonds départemental de péréquation de la taxe professionnelle part « communes défavorisées »	237 102	190 351	-19,7%
Fonds national de garantie individuelle de ressources (FNGIR)	245 164	245 164	0,0%
Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP)	128 910	128 910	0,0%
Total dotations	611 176	564 425	-7,6%

#### 2.2.4 Les dotations de la Métropole

Les dotations de la Métropole sont : l'attribution de compensation (AC) et la dotation de solidarité communautaire (DSC).

L'attribution de compensation a fait l'objet, entre 2015 et 2016, de réajustements compte tenu des transferts de compétences à la Métropole principalement sur la voirie, le développement économique et les frais financiers des emprunts transférés. Son montant est passé de 15 106 000 € à 13 245 471 €.

En 2017, l'attribution de compensation comprend la part fonctionnement des ouvrages d'art (CLECT du 2 mai 2017) et l'ajustement des charges transférées évaluées lors du transfert de la zone de Comboire (CLECT du 15 novembre 2017). Elle s'élève au 31 décembre 2017 à 13 317 988 €.

En 2018, la CLECT du 15 novembre 2017 a intégré l'évaluation des charges transférées de la compétence GEMAPI (Gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations). Pour Échirolles, la commune versait la participation à l'ADIDR (Association Départementale Isère Drac Romanche) et la contribution au SYMBHI (Syndicat mixte des bassins hydrauliques de l'Isère). La Métropole a pris en charge ces dépenses avec un impact direct sur l'attribution de compensation de fonctionnement de 51 478 € (moyenne sur 3 ans) pour l'ADIDR et l'attribution de compensation d'investissement de 120 769 € pour le SYMBHI. (moyenne sur 10 ans).

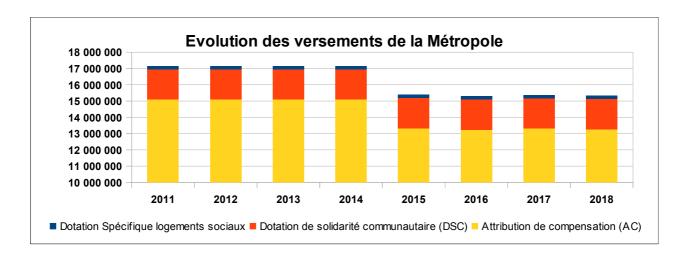
En 2019, la CLECT d'octobre 2018 a validé la régularisation à la baisse du nombre d'arbres d'alignements. Le nouveau chiffrage passe de 4820 arbres à 3776 arbres, soit une baisse de 1044 arbres à 60€, cela représente la somme de 62 640 € qui sera intégrée dans notre attribution de compensation en 2019.

L'attribution de compensation de fonctionnement pour Échirolles en 2019 s'élève à 13 329 150 €. A ce stade l'évaluation du transfert de charges de la compétence « insertion emploi » n'a pas été réalisée ( CLECT à venir). Son impact sera traité en Décision Modificative ; La Ville veillera à garantir la neutralité budgétaire et notamment dans sa relation avec le CCAS.

Attribution de compensation Au 1 janvier 2017	sur les	2017 sur les	Ajustement des charges transférées de la zone de Comboire	Evaluation charges GEMAPI Particvipation ADIDR	Attribution de compensation Au 31 décembre 2018	Régularisation du nombre d'arbres d'alignement	Attribution de compensation Au 1 janvier 2019
13 245 471	26 050	-57 133	103 600	-51 478	13 266 510	62 640	13 329 150

Par ailleurs, depuis 2017, une attribution de compensation d'investissement a été constituée et intègre le transfert à la Métropole de la partie investissement des ouvrages d'art pour 87 086 €, puis en 2018, le transfert de la contribution au SYMBHI pour 120 769 €. L'attribution de compensation d'investissement est de 207 855 € en 2019.

La dotation de solidarité communautaire (DSC) reste figée en 2019 à 2 052 109 € en l'absence de réflexion aboutie sur la question du pacte fiscal et financier entre les Communes et la Métropole. La DSC se décompose en deux parties : 1 852 802 € de dotation de solidarité communautaire et 199 307 € de dotation spécifique « logements sociaux ».



#### 2.3 Les subventions et participations

Pour 2019, les subventions de fonctionnement à recevoir sont estimées à 1 427 019 € en progression de 5,59% par rapport au BP 2018 (1 351 411 €) soit en valeur absolue +75 608 €. Cette progression s'explique principalement par des financements supplémentaires sur la politique de la ville.

Les subventions en faveur de la politique jeunesse représentent 600 243 €. Parmi elles, le contrat jeunesse versé par la CAF s'élève à 502 243 €.

Les subventions en faveur de la politique éducative sont évaluées à 371 100 €. La participation de l'État s'élève à 190 000 € pour les rythmes scolaires, et à 155 000 € pour la bonificaton liée au classement DSU sur les activités périscolaires. Les participations liées à la réussite éducative sont estimées à 26 100 €.

Les subventions en faveur de la politique de la ville s'élèvent à 126 000 €. 46 000 € sont destinés à financer des actions proposées par la maison de l'égalité femmes / hommes, 63 500 € relatifs aux postes fléchés à l'Agence du quotidien et Adulte relais.

Les subventions en faveur de la politique culturelle sont anticipées à 103 661 € et concernent le financement de diverses actions (ateliers à la maison des écrits, animations au sein des bibliothèques, projets menés par DCAP).

Le versement par l'État sur les contrats aidés est estimé à 106 065 € pour 2019. En 2018, la prévision budgétaire était de 141 924 € pour un réalisé de 89 676 €.

#### Les autres recettes concernent :

- le fonds de compensation de la TVA lié aux dépenses N-2 d'entretien du patrimoine avec un versement en 2019 de 22 000 €,
- la participation de la Métro liée au remboursement d'une année et demi de salaire de la chargée de mission du programme national de renouvellement urbain Villeneuve de 70 500 €,
- la participation de l'État aux élections Européennes de 3 000 €,
- une participation de 2 000 € sur la concertation du NPNRU Villeneuve,
- une participation de 15 000 € du fonds national de prévention,
- une subvention de l'Ademe de 6 700 € correspondant au solde 2015-2020 de Citer'gie.

### 2.4 Les recettes courantes

Les recettes courantes sont estimées à 3 357 300 € en baisse de 2,9% par rapport au budget 2018 soit en valeur absolue -100 858 €.

Elles sont composées principalement:

#### Des recettes d'exploitation des services et de différentes redevances pour 2 457 800 € :

- les produits des services comme la restauration municipale sont estimés à 1 256 800 €, les entrées piscine à 215 000 €, les accueils périscolaires à 140 000 €, la mise à disposition des équipements sportifs à 87 000 €, les inscriptions à la salle Vital à 75 000 €, les insertions publicitaires à 35 000 €, les recettes du service jeunesse à 21 000 € et Atout sport à 15 000 €,
- les différentes redevances comme les concessions cimetières, les terrasses, les locations, ... sont estimées à 63 200 €,
- les remboursements sur convention de la Métropole sur les arbres d'alignement et les feux tricolores sont estimés à 39 500 €,
- les remboursements de mises à disposition de personnel et de frais divers (CCAS, Répac charges locatives, Sirlysag, Evade,...) sont estimés à 510 300 €.

La baisse des recettes d'exploitation de 3,4% est expliquée par rapport au budget 2018 par de moindres remboursements de frais par des tiers (Mises à disposition en baisse, fin de certaines conventions de services avec la Métropole).

Des autres produits de gestion estimés à 899 500 € correspondent aux loyers perçus par la ville principalement pour le terrain Carrefour, le loyer Répac, les locaux du Centre des finances publiques, le restaurant Mac Donald et les locations de salles.

La baisse des recettes de 1,5% est expliquée par un transfert comptable des produits des services vers le remboursement des charges locatives de la Répac.

Les recettes courantes en €	BP 2018	BP 2019	BP 19 / BP 18
Produits des services et du domaine	2 544 940	2 457 800	-3,4%
Autres produits de gestion (loyers)	913 218	899 500	-1,5%
Total recettes courantes	3 458 158	3 357 300	-2,9%

### 2.5 Les atténuations de charges

Elles correspondent au remboursement des indemnités journalières par la caisse primaire d'assurance maladie avec une inscription pour 2019 de 150 000 €. Ce montant difficilement estimable est ajusté chaque année en fonction du réalisé de l'année N-1.

en €	BP 2018	Réalisé 2018	BP 2019	BP 19 / BP 18
Les atténuations de charges	210 000	149 153	150 000	-28,6%

### 2.6 Dette récupérable sur les intérêts de l'emprunt à la Métropole

L'année 2015 a été la première année de remboursement par la Métropole de l'annuité calculée sur l'emprunt transférable au titre du financement des dépenses d'investissement de voirie.

Pour Échirolles, le capital restant dû initial pris en compte est de 9 903 028 euros sous la forme d'une dette récupérable calculée au taux de 2% sur 15 ans en annuités constantes. Au 1er janvier 2019, le capital s'élève à 5 585 937€.

Ce dispositif de dette récupérable permet à la commune d'accélérer son désendettement et d'améliorer ainsi ses ratios financiers. Elle permet également de desserrer la contrainte budgétaire de la commune en augmentant le niveau de ses recettes propres de la section d'investissement.

La Métropole va rembourser à la commune en 2019 la part intérêt de 111 719 euros en section de fonctionnement et la part capital de 901 267 euros en section d'investissement.

EXERCICE	CAPITAL RESTANT DU DEBUT DE PERIODE	CAPITAL	INTERET	ANNUITE	CAPITAL RESTANT DU FIN DE PERIODE
2015	9 903 028	1 183 284	198 061	1 381 345	8 719 744
2016	8 719 744	1 114 860	174 395	1 289 255	7 604 884
2017	7 604 884	1 045 068	152 098	1 197 166	6 559 816
2018	6 559 816	973 879	131 196	1 105 075	5 585 937
2019	5 585 937	901 267	111 719	1 012 986	4 684 670
2020	4 684 670	827 203	93 693	920 896	3 857 467
2021	3 857 467	751 658	77 149	828 807	3 105 809
2022	3 105 809	674 601	62 116	736 717	2 431 208
2023	2 431 208	596 003	48 624	644 627	1 835 205
2024	1 835 205	515 834	36 704	552 538	1 319 371
2025	1 319 371	434 061	26 387	460 448	885 310
2026	885 310	350 652	17 706	368 358	534 658
2027	534 658	265 576	10 693	276 269	269 082
2028	269 082	178 798	5 382	184 180	90 284
2029	90 284	90 284	1 806	92 090	0
Т	OTAL	9 903 028	1 147 729	11 050 757	

# **3 LES CHARGES DE FONCTIONNEMENT**

Le tableau ci-dessous reprend les charges de gestion depuis 2012. De 2012 à 2017, les montants inscrits sont issus des comptes administratifs et pour 2018 et 2019 des budgets primitifs. En 2015 et 2016, les charges de gestion étaient en diminution. En 2017, une progression de 0,88% était expliquée en partie par l'impact du PPCR (parcours professionnels carrières et rémunérations).

En 2018, la stratégie financière actualisée lors du DOB 2018 a pour objectif, au terme de 2020, de restaurer les équilibres financiers, d'améliorer les niveaux d'épargne et de poursuivre la diminution de l'endettement par une action forte sur la section d'exploitation conformément à la Loi de Programmation des Finances Publiques 2018-2022 et par une politique modérée d'investissement.

La construction du budget 2019 respecte la stratégie financière de la majorité municipale tout en préservant le cœur des politiques publiques municipales au service des habitants échirollois.

Les dépenses des BP 2018 et 2019 sont en baisse et sont le résultat du travail de redéfinition et de maîtrise des moyens, des actions et des dispositifs mis en œuvre par la ville y compris en travaillant sur le champ des réorganisations et les modes de travail tout en maintenant un service public de qualité.

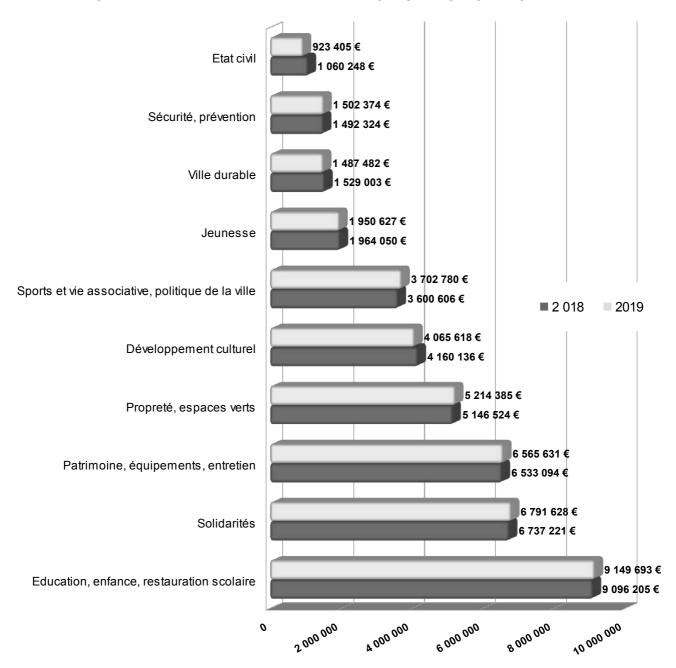
en Keuros	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	BP 2019
Dépenses courantes hors fluides	6 659	6 237	6 259	5 927	5 595	5 700	5 992	5 884
Évolution	-2,65%	-6,34%	0,35%	-5,30%	-5,60%	1,88%	7,10%	-1,80%
Fluides	2 033	2 313	2 264	2 111	2 110	2 111	2 105	2 138
Évolution	-10,99%	13,77%	-2,12%	-6,76%	-0,05%	0,05%	-0,24%	1,57%
Dépenses de personnel	27 749	28 565	29 186	28 711	28 263	28 656	28 687	28 700
Évolution	1,63%	2,94%	2,17%	-1,63%	-1,56%	1,39%	1,50%	0,05%
Dépenses de transfert	13 232	13 089	14 137	13 532	13 127	13 060	12 507	12 302
Évolution	9,25%	-1,08%	8,01%	-4,28%	-2,99%	-0,51%	-4,72%	-1,64%
TOTAL	49 673	50 204	51 846	50 281	49 095	49 527	49 291	49 024
Évolution	2,34%	1,07%	3,27%	-3,02%	-2,36%	0,88%	-0,48%	-0,54%

2017 intègre la redevance spéciale de 53 K€ puis 108K€ à partir de 2018 A partir de 2018 la démoustication pour 22K€

La répartition par politique publique des dépenses de fonctionnement prend en compte les charges courantes (chapitre 011), les charges de personnel (chapitre 012), et les charges de transfert (chapitre 65). Cette répartition compare par politique publique le budget primitif 2019 au budget primitif 2018.

Les fonctions ressources ne sont pas représentées dans le graphique ci-dessous et correspondent principalement aux services ressources humaines, finances, direction générale, documentation / archives, informatique et téléphonie,.... Ces fonctions ressources baissent globalement de 0,3M€ et passent de 8M€ en 2018 à 7,7M€ en 2019. Cette diminution correspond au travail réalisé sur la redéfinition et la maîtrise des moyens.

#### Les dépenses de fonctionnement de la ville par politique publique de BP à BP



Ainsi, la commune poursuivra son soutien à la population notamment au travers de :

- la mise en œuvre du contrat territorial avec la CAF au service d'une amélioration qualitative et quantitative des modes de garde et de la politique éducative au sens large en direction des 0-18 ans,
- En complément de l'action de l'Éducation Nationale (continuité éducative, réussite éducative, développement de la citoyenneté, l'autonomie et de l'esprit critique) le renforcement de la coordination des activités de l'ensemble des partenaires des mondes sportifs, culturels, du monde associatif (Evade, aide aux devoirs, ...)
- La refonte du Projet Éducatif De Territoire dans le cadre du maintien de la semaine de 4,5 jours : L'enjeu est de construire le nouveau PEDT et son élargissement avec des moyens, une tarification et des modes de financements optimisés (continuer la professionnalisation des agents, PSO, CAF), et notamment le déploiement du plan numérique écoles,
- Le maintien de l'action culturelle dans le PEDT par le biais des ateliers péri-scolaires et du projet d'éducation artistique et culturelle, ainsi que par le soutien actif d'artistes en résidence,
- La poursuite du plan jeunesse et de ses 3 axes majeurs que sont « bien-vivre dans la ville », « rencontre de l'autre » et « découvrir le monde, et mon projet/mon avenir ». En matière de prévention, enjeu majeur, la commune soutiendra activement la mise en œuvre du contrat territorial de prévention spécialisée dans le cadre métropolitain,
- -Avec le renouvellement urbain « Villeneuve », après l'ouverture du pôle de services « Ylis et Célestria », mise en place de l'agence du quotidien au service des habitants.

Les charges de gestion s'élèvent à 49 024 312 €. Comparées à 2018, elles baissent de 0,54% par rapport au budget primitif 2018. Elles se répartissent comme suit : 8 022 156 € pour les dépenses courantes des services, 28 700 000 € pour les dépenses de personnel, 12 302 156 € pour les dépenses de transfert.

Les charges de gestion en €	BP 2018	BP 2019	BP19 / BP18
Dépenses courantes (Chapitre 011)	8 096 846	8 022 156	-0,92%
Dépenses de personnel (Chapitre 012)	28 687 000	28 700 000	0,05%
Dépenses de transfert (Chapitre 65)	12 507 230	12 302 156	-1,64%
Total charges de gestion	49 291 076	49 024 312	-0,54%

### 3.1 Les dépenses courantes des services

Les dépenses courantes de fonctionnement s'élèvent à 8 022 156 € en baisse de 0,92% par rapport au Budget primitif 2018. Comme déjà constaté en 2018, le potentiel de diminution des charges à caractère général connaît des limites compte tenu du travail d'optimisation déjà réalisé précédemment. Des tensions pourraient naître sur certains postes de dépenses (carburants, énergie ...) du fait de l'instabilité du prix des matières premières et/ou de la fiscalité appliquée par l'État.

Afin de répondre à l'enjeu de réduction significative de la dépense, le levier réside principalement dans la ré-interrogation de l'organisation des politiques publiques conduites tout en préservant le cœur des politiques publiques municipales au service des habitants échirollois et en maintenant un service public de qualité.

Le travail de maîtrise des dépenses courantes s'est réalisé de BP à BP. Par rapport à 2018, les dépenses courantes 2019 baissent de 74 690 € et s'élèvent à 8 022 156 €. Cette baisse n'aura aucune incidence sur le niveau des politiques publiques conduites. En effet, le budget 2019 des dépenses courantes est supérieur de 219 472 € par rapport au réalisé 2018 (7 802 684 €).

L'enveloppe affectée aux fluides progresse légèrement en fonction des révisions de tarifs et des surfaces liées à la livraison de nouveaux équipements publics. Toutefois, les modes de gestion et les améliorations thermiques des nouvelles constructions permettent de garder une maîtrise de l'enveloppe des fluides pour 2019.

Les dépenses courantes des services en €	BP 2018	BP 2019	BP 19 / BP 18
Dépenses courantes hors fluides	5 991 846	5 884 156	-1,8%
Fluides	2 105 000	2 138 000	1,6%
Total dépenses courantes des services	8 096 846	8 022 156	-0,9%

Fait significatif, relevé positivement par la CRC, le ratio de dépenses courantes dans les dépenses réelles de fonctionnement reste très inférieur à celui des villes de taille équivalente.

Dépenses courantes / Dépenses réelles de fonctionnement**en %	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Echirolles	17,78%	17,42%	16,25%	15,99%	15,72%	16,05%	16,15%	16,10%
Strate 20-50000 habitants *	21,75%	21,95%	21,46%	20,71%	19,67%	19,76%		

<sup>\*</sup> source Bercy colloc

### 3.2 Les dépenses de personnel

Les mesures statutaires gouvernementales (PPCR - parcours professionnels carrières et rémunérations des fonctionnaires et RIFSEEP - régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel) mises en place et l'évolution du point d'indice de février 2017 (+0,6%), n'ont pas permis en 2017 et 2018 de poursuivre la baisse des charges de personnel.

Pour 2019, les charges de personnel sont stabilisées à **28 700 000** € (très légère progression de 0,05% par rapport au BP 2018). Cette prévision budgétaire intègre des variations de plusieurs composantes comme :

**Le PPCR :** En 2018 les mesures statutaires prévues par l'accord « Parcours Professionnels, Carrières et rémunérations » (PPCR) ont été reportées d'un an et prennent effet en 2019 et représentent un coût supplémentaire estimé de 82k€.

Le RIFSEEP: Les décrets concernant la mise en œuvre du RIFSEEP pour les cadres d'emploi de la filière technique non concernés à ce jour sont annoncés pour 2020 (technicien, ingénieur).

#### Le GVT – Glissement vieillesse et technicité

L'impact du Glissement Vieillesse et Technicité (GVT) est estimé pour 2019 à 282 k€.

<sup>\*\*</sup> les dépenses réelles de fonctionnement sont calculées hors reprise des rattachements du budget annexe de l'eau 2014 (1 707 766  $\varepsilon$ ) et hors charges exceptionnelles du SIERZAC ayant fait l'objet d'un étalement.

**L'optimisation des charges sociales :** Une mission d'optimisation des charges sociales a été diligentée en 2018 et permettra une économie de 37k€ de la masse salariale en 2019.

**Les mesures de réorganisation :** Elles concernent les effets en années pleines de mesures prises en 2018 auxquelles se rajoutent celles de 2019. Les propositions d'adaptation d'activité des services sont à l'origine de cette économie. Les efforts de réorganisation des services représentent une économie de 365k€, permettant ainsi d'absorber les effets du GVT et du PPCR.

Une hausse des enveloppes de remplacement et de renforts à hauteur de 19k€ permettra à certains secteurs de faire face à l'absentéisme prévisionnel (Propreté urbaine, Espaces verts).

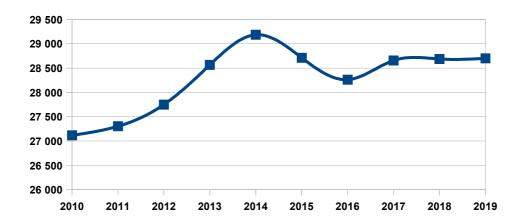
	Dépenses de personnel (012)										
20	2018 Variations 2019							2019			
ВР	CA	Effet GVT	descharges   remnlet   RP					P			
28 687 000	28 718 902	282 244	82 053	-37 000	19 000	-365 199	28 70	0 000			
Evol CA1	8 / BP 18			Evol BP19 / CA18	Evol BP19 / BP18						
0,11	1%	0,98%	8% 0,29% -0,13% 0,07% -1,27%					0,05%			

Évolution des dépenses de personnel depuis 2011 de CA à CA jusqu'en 2017 puis BP 18 et BP 19.

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses de personnel	27 303	27 749	28 565	29 186	28 712	28 262	28 656	28 687	28 700
% d'évolution	0,69%	1,63%	2,94%	2,17%	-1,62%	-1,57%	1,39%	0,11%	0,05%

Mesures Statutaires

#### Evolution des dépenses de personnel en K€

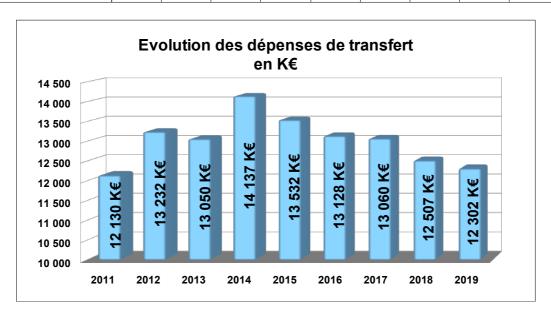


### 3.3 Les dépenses de transfert

Elles sont composées principalement des subventions et participations accordées par la ville aux structures privées et publiques (CCAS, RéPAC, EVADE, Mission locale sud-Isère et syndicats intercommunaux) et au tissu associatif de la ville.

L'évolution des dépenses de transfert depuis 2011 de CA à CA jusqu'en 2017 et BP à BP pour 18 et 19 montre une forte baisse à partir de 2015.

En K€	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Dépenses de transfert	12 130	13 232	13 050	14 137	13 532	13 128	13 060	12 507	12 302
% d'évolution	-2,45%	9,08%	-1,38%	8,33%	-4,28%	-2,99%	-0,52%	-4,23%	-1,64%



L'ensemble de ces tiers est donc associé à l'effort de réduction des dépenses courantes qui constituent un impératif partagé. Cela signifie concrètement que la ville adapte son soutien aux tiers (opérateurs et associations) aux capacités financières qu'elle détient et en concentrant ses efforts sur les plus fragiles financièrement. Les priorités de la ville d'Echirolles sont les suivantes :

- la socialisation et l'éducation par le sport, le soutien constant aux associations du monde sportif,
- le maintien du soutien actif aux dynamiques associatives : subventions, mises à disposition de salles et de matériels, accompagnement,...
- la lutte contre les inégalités dès le plus jeune âge avec les parents et les acteurs-trices locaux, et tout au long de la vie,
- la mise en place de la transformation des crèches et haltes garderies en multi-accueils,
- l'accompagnement des personnes âgées avec les services d'aide à la personne : portage de repas, soins à domicile, hébergement,...
- L'amélioration des conditions de vie des habitants, de la défense des droits, du développement du lien social, et l'accès aux soins,
- l'accompagnement des publics en difficulté : prévention des impayés et des expulsions locatives,

Pour 2019 et à périmètre constant, les dépenses de transfert s'élèvent à 12 302 156 € et baissent de 1,6% par rapport au budget 2018 soit en valeur absolue -205 074 €.

Les dépenses de transfert en €	BP 2018	BP 2019	BP 2019/ BP 2018
Subventions aux opérateurs (Ccas, Repac, Evade, Ex Mlsi)	9 353 272	9 243 774	-1,2%
Subventions aux syndicats intercommunaux	1 631 530	1 574 223	-3,5%
Subventions au tissu associatif	1 070 238	1 077 264	0,7%
Autres dépenses de transfert	452 190	406 895	-10,0%
Total	12 507 230	12 302 156	-1,6%

#### 3.3.1 Les subventions aux « opérateurs » de la Ville

Elles concernent les versements aux organismes dans lesquels la Ville détient un pouvoir de décision prépondérant (CCAS, Répac) ou a pris un engagement contractuel dans le cadre de politiques y déléguées y (Evade (1), MLSI (2)).

Pour 2019, ces subventions s'élèvent à 9 243 774 €, en baisse de 1,2% par rapport au budget 2018. Les opérateurs de la ville ont travaillé sur la redéfinition et la maîtrise des missions de leurs structures et ont tous proposé des diminutions de leur subvention.

Subventions aux opérateurs en €	BP 2018	BP 2019	BP 2019/ BP 2018
CCAS	6 445 927	6 395 927	-0,8%
RéPac	529 500	513 600	-3,0%
Evade – Contingent	2 179 900	2 136 302	-2,0%
MLSI – Transfert en 2019 à la Métropole	197 945	197 945	0,0%
Total Subventions aux opérateurs	9 353 272	9 243 774	-1,2%

- (1) pour EVADE, l'évolution du concours de la ville diminue réellement d'environ -6%, compte tenu de transfert de postes et de charges désormais assumées directement par l'Association (déménagement des locaux, prise en charge directe de charges d'entretiende locaux et séparation des accueils Ville / EVADE)
- (2) pour la MLSI, la subvention est intégrée avant transfert à la Métropole

#### 3.3.2 Les participations aux syndicats intercommunaux

Pour 2019, les participations aux syndicats intercommunaux s'élèvent à 1 574 223 € en diminution de 3,51% par rapport au budget 2018. Globalement, le travail de maîtrise des moyens a permis aux syndicats intercommunaux de maintenir ou baisser leur participation. La baisse du contingent du SITPI est la plus significative tout en intégrant un pacte complémentaire.

Seule la participation aux Moulins de Villancourt progresse de 4,7% pour maintenir ce budget à l'équilibre et faire face aux dépenses obligatoires.

Les participations aux syndicats intercommunaux en €	BP 2018	BP 2019	BP 19 / BP 18
Ecole de musique J Wiener – CRI	800 900	776 900	-3,0%
Syndicat intercommunal pour la télématique et les prestations informatiques — SITPI- contingent	533 630	499 708	-6,4%
Syndicat intercommunal pour la réalisation du lycée du sud de l'agglomération grenobloise – SIRLYSAG	60 200	59 000	-2,0%
Les moulins de Villancourt	38 800	40 615	4,7%
Syndicat intercommunal pour la réalisation du stade de football – SIRSEE	35 000	35 000	0,0%
Participation à la ville de Pont de Claix sur la zone de Comboire (ex SIERZAC)	163 000	163 000	0,0%
Total participations aux syndicats intercommunaux	1 631 530	1 574 223	-3,51%

#### 3.3.3 Les subventions au tissu associatif de la Ville

Les subventions au tissu associatif s'élèvent à 1 077 264 € en progression de 0,7% par rapport au budget 2018.

Le travail d'arbitrage sur l'ensemble des dépenses de gestion acté par la majorité municipale a permis d'étudier l'ensemble des aides au tissu associatif. La ville a adapté son soutien aux associations en fonction de ses capacités financières et en concentrant notamment ses efforts sur les plus fragiles économiquement.

Subventions au tissu associatif en €	BP 2018	BP 2019	BP 19 / BP 18
Vie associative et relations internationales	86 319	82 557	-4,4%
Environnement	4 500	4 350	-3,3%
Comité social local	92 148	94 564	2,6%
Commerce	900	870	-3,3%
Culture	27 769	39 121	40,9%
Sports	560 000	560 000	0,0%
Jeunesse	222 135	221 400	-0,3%
Éducation	64 467	65 402	1,5%
Habitat	12 000	9 000	-25,0%
Total des subventions au tissu associatif	1 070 238	1 077 264	0,7%

Voir le détail des subventions aux associations dans l'annexe à la fin du rapport de présentation

#### 3.3.4 Les autres dépenses de transfert

Elles baissent globalement de 10% et sont constituées principalement des indemnités et cotisations versées en faveur des membres du conseil municipal à hauteur de 362 500 € en baisse de 6,9% par rapport au budget 2018. Cette baisse est expliquée par un réajustement par rapport au réalisé 2018 des indemnités Elu-es.

Les autres dépenses sont en baisse de 29,5% par rapport au budget 2018, elles correspondent aux admissions en non valeur pour  $17\,402\,$ €, aux classes d'intégrations scolaires pour  $15\,000\,$ €, aux participations pour le dispositif ville vie vacances pour  $8\,673\,$ € et à d'autres contributions diverses pour  $3\,320\,$ €. Cette baisse est expliquée par le transfert d'une diminution de l'inscription des admissions en non valeur, au profit de l'utilisation de la provision constituée.

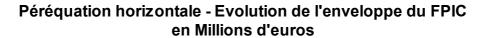
Les autres dépenses de transfert en €	BP 2018	BP 2019	BP 19/ BP 18
Indemnités élus	389 196	362 500	-6,9%
Autres contributions	62 994	44 395	-29,5%
Total autres dépenses de transfert retraitées	452 190	406 895	-10,0%

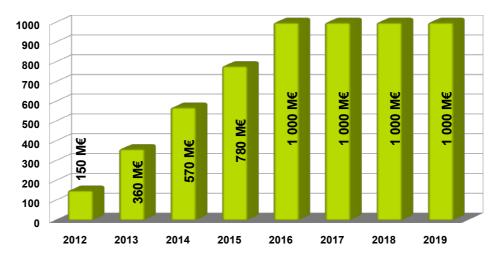
#### **3.4 Le FPIC**

### Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales

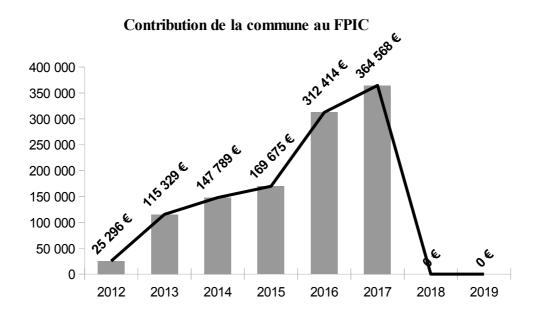
Le fonds national de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) assure une péréquation horizontale entre territoires (communes et intercommunalités). Le territoire de l'agglomération grenobloise est contributeur à ce fonds. Le montant de ce fonds, égal à 150 millions d'euros en 2012, a été porté progressivement à 1 milliard d'euros en 2016 (360 millions d'euros en 2013, 570 millions d'euros en 2014, 780 millions d'euros en 2015 et 1 milliard d'euros en 2016).

Depuis 2016, le FPIC est figé à 1 milliard d'euros. L'enveloppe globale du FPIC 2019 ne connaît pas de modification.





Seules les communes classées dans les 250 premières villes éligibles à la DSU peuvent bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC. Le calcul d'exonération prend en compte le rang DSU de l'année N-1. En 2019, la ville d'Échirolles était classée au rang 204 (201 en 2017) et peut donc bénéficier de l'exonération de sa contribution au FPIC 2019 qui sera à la charge de la Métropole.



# **L'INVESTISSEMENT**

Les dépenses réelles d'investissement 2019 se décomposent en deux parties : les dépenses d'équipement, les dépenses financières.

Les dépenses d'équipement sont détaillées et expliquées ci-dessous, elles se décomposent en six parties : 1 – les acquisitions, l'entretien, la maintenance, la rénovation du patrimoine actuel , 2 - les opérations nouvelles, 3 - le programme de renouvellement urbain du Village sud, 4 – le programme de renouvellement urbain de la Villeneuve, 5 – les subventions d'équipement versées et 6 - les programmes d'aménagement urbain.

**Les dépenses financières** correspondent au remboursement du capital de la dette pour 4 400 000 €, à une ligne de dépenses imprévues de 1 000 000 € destinées à consigner le montant versé par la Métropole au titre du dispositif de la dette récupérable, à un reversement de PUP (projet urbain partenarial) à la Métropole de 166 132 € et à une provision lissée sur des reversements d' indus de taxe d'aménagement.

### 4.1 Les dépenses d'équipement

Pour 2019, les dépenses d'équipement s'élèvent à 8 108 818€ et se décomposent de la manière suivante :

- Les opérations sur patrimoine actuel
- Les opérations nouvelles
- Le programme de renouvellement urbain Village sud
- Le programme de renouvellement urbain Villeneuve
- Les subventions d'équipement versées
- Les programmes d'aménagement urbain

#### Les dépenses d'équipement hors PAU

Elles s'élèvent à 5 898 611€. Leur décomposition présentée en annexe intègre :

- Des acquisitions pour 1 353 583€ dont
  - √ 97 999€ pour des matériels et mobiliers dédiés à l'entretien des locaux et aux espaces extérieurs,
  - ✓ 470 984€ pour des matériels et mobiliers dont 34 000€ pour des gilets pare balle et un nouveau système radio pour la sécurité des policiers municipaux, 200 000€ d'équipements pour la cuisine centrale et les restaurants scolaires, 37 000€ pour les écoles, 44 000€ pour les équipements culturels, 32 000€ pour les stades, gymnases et le stade nautique,
  - 91 000€ pour le numérique dans les écoles (68 000€ pour une 1ère tranche au titre du plan numérique et 23 000€ pour du renouvellement de matériels informatiques dans les écoles maternelles et élémentaires),
  - ✓ 145 100€ pour des logiciels métiers et postes informatiques pour les moyens généraux,
  - ✓ 502 000€ pour le renouvellement du parc automobile (véhicules de tourisme et utilitaire)
- Des opérations de maintenance (1 831 430€) dont :
  - ✓ 601 000€ pour la mise en accessibilité des bâtiments,
  - ✓ 91 000€ pour des mises aux normes électriques, incendie, alarmes
  - ✓ 191 210 pour des améliorations thermiques dont contrats de chauffage P3
  - ✓ 330 000€ pour des travaux non individualisables
  - ✓ 112 414€ pour la poursuite du plan de vidéoprotection
  - ✓ 140 000€ pour la GUP

- ✓ 79 000€ pour les travaux espaces verts et terrains de sports
- √ 87 000€ pour sécuriser des aires de jeux et reprendre des enrobés dans les cours d'écoles,

#### • Des grosses réparations (1 556 200€) dont :

- ✓ 778 000€ pour la rénovation de la toiture et la mise en accessibilité du gymnase
- ✓ 131 000€ pour la 1ère tranche de réfection du groupe scolaire Jean Moulin (fenêtres et remise en état intérieur suite au sinistre)
- ✓ 130 000€ pour les Centres techniques municipaux à la suite des travaux à la déchetterie
- ✓ 60 000€ pour rénover des classes
- ✓ 28 000€ pour la réfection de la toiture à l'école maternelle Delaune
- ✓ 60 000€ pour l'isolation/étanchéité de la toiture au foyer personnes âgées de la Luire
- ✓ 46 000€ pour la réparation de la toiture à la halte garderie « les papillons »
- ✓ 100 000€ pour la rampe d'accès à la nouvelle déchetterie

#### • Des opérations nouvelles (378 000€) dont :

- ✓ 178 000€ pour des études et travaux du local Bretagne pour une implantation de la halte garderie des Essarts (sous réserve des résultats de l'étude de faisabilité)
- ✓ 100 000€ pour des enfouissement de câbles aériens
- ✓ 50 000€ pour des rénovations de conduites d'eaux usées sur le domaine privé communal
- ✓ 30 000€ pour des études préalables au déploiement de panneaux photovoltaïques sur le toit de l'hôtel de ville
- Des crédits pour la campagne « mur mur » (51 000€)
- Des crédits pour les études urbaines et le foncier (70 000€)
- Des aménagements d'espaces publics pour le PRU village sud (229 814€) notamment l'étanchéité de la placette et des aménagements paysagers.

#### • Des crédits pour le NPNRU Villeneuve (428 584€) dont :

- ✓ 308 500€ pour les frais de maîtrise d'œuvre de l'école élémentaire Marat
- ✓ 70 000€ pour des études programmistes

#### Les dépenses des Programmes d'aménagement urbain (PAU)

Elle sont inscrites à hauteur de 2 002 352€ sur les opérations suivantes :

- achat de la coque Karting pour 882 672€ ainsi que 76 680€ de travaux d'aménagement
- 125 000€ pour l'aménagement d'un corridor biologique
- 396 000€ pour l'achat des locaux à l'Epure ainsi que 147 000€ au titre de l'aménagement intérieur
- 159 000€ pour aménager des espaces publics sur l'opération Grosso Ravetto

#### L'attribution de compensation d'investissement 207 855 €

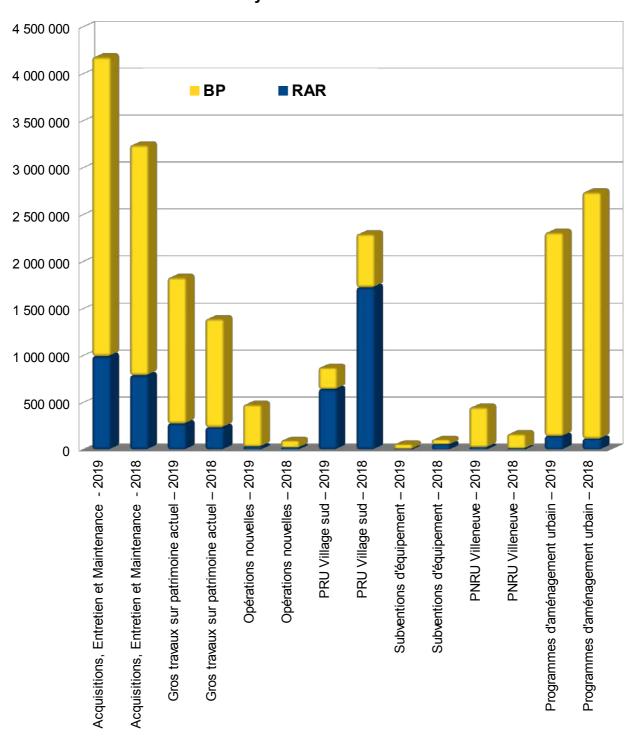
Les restes à réaliser s'élèvent à 2 119 210 € dont 2M€ sont fléchés en dépenses d'équipement et concernent principalement le PRU Village Sud dont la placette et les acquisitions dont les véhicules, l'entretien, la maintenance et la rénovation sur le patrimoine actuel.

# Les dépenses d'équipement

LIBELLE DE LA RUBRIQUE	RAR17	BP18	RAR18	BP19
Entretien et maintenance sur patrimoine actuel	790 732	2 452 772	994 599	3 185 013
Acquisitions	334 217	1 055 272	614 183	1 353 583
Materiel et Mobilier - Services techniques	68 219	152 090	15 297	97 999
Matériel et mobilier - Autres Services	59 637	353 682	124 335	470 984
Site internet	41 310	10 000	41 502	10 000
Numériques Ecoles	31 973	56 000	56 058	91 000
Logiciels et matériels informatiques	37 172	133 500	89 404	145 100
Cablage informatique	0	0	30 000	36 500
Véhicules des services	95 906	350 000	257 587	502 000
Entretien et maintenance	456 515	1 397 500	380 416	1 831 430
Etudes non programmées, relevé topo, plans numérisés	47.040	26 000	4 620	0
Etudes stratégie patrimoniale  Mise en accessibilité A'DAP	17 640	8 000	0	0
	39 806	300 000	25 689	601 000
Tous travaux non individualisables	35 418	290 000	126 843	330 000
Vidéo-protection GUP	157 815	100 000	83 119	112 414
	64 669	100 000	11 654	140 000
Mises aux normes	8 519	159 740	11 131	91 000
Amélioration thermique	2 649	75 000	49 505	124 000
Contrat de chauffage P3	0	63 500	0	67 210
Autres travaux	79 066	160 260	31 926	199 806
Aires de jeux - Mobilier urbain - Cours d'Ecoles	3 023	45 000	7 357	87 000
Travaux Espaces verts Est	47 909	50 000	20 916	59 000
Travaux Espaces verts Terrains de sport	0	20 000	7 656	20 000
Rénovation du patrimoine actuel	236 552	1 156 000	275 724	1 556 200
GS P V Couturier	0	736 000	46 256	0
Opération La Luire	218 882	150 000	134 000	0
Stade Nautique	10 133	138 000	361	30 000
Gymnase DELAUNE	7 537	0	5 093	778 000
Groupe scolaire Jean Moulin	0	0	82 684	131 000
Réinstallations des services municipaux	0	126 000	7 330	130 000
Groupe scolaire Delaune	0	0	0	28 000
Foyer restaurant personnes agées - la Luire	0	0	0	60 000
Centre de vacances Le grand travers	0	6 000	0	6 000
Toiture Halte garderie les Papillons	0	0	0	46 000
Déchetterie	0	0	0	100 000
Travaux divers sur patrimoine	0	0	0	247 200
Subventions d'équipement	55 170	50 000	6 908	51 000
Campagne Mur Mur 2	55 170	50 000	6 908	51 000
Opérations nouvelles	21 998	74 520	31 144	448 000
Foncier Etudes urbaines	16 738	53 000	31 144	70 000
Régularisations foncières	16 738	17 000	2 048	20 000
Etudes urbaines	-	36 000	29 096	50 000
Opérations nouvelles	5 260	21 520	0	378 000
Maison des Associations + Ctre du Graphisme - Ravalement des façades	5 260	21 520	0	0
Local Bretagne	0	0	0	178 000
Enfouissement câbles aériens	0	0	0	100 000
Rénovation conduite eau usée	0	0	0	50 000
Etude schéma directeur immobilier Focus 3	0	0	0	20 000
Hôtel de ville - Panneaux photovoltaïques	0	0	0	30 000
Programme de renouvellement urbain village sud	1 728 227	566 000	645 024	229 814
PRU Villeneuve	11 268	155 067	23 132	428 584
Total des dépenses d'équipement hors programmes d'aménagement urbain	2 843 947	4 454 359	1 976 531	5 898 611
Programmes d'aménagement urbain	114 571	2 281 316	142 679	2 002 352
Attribution de compensation d'investissement		207 855		207 855
Total des dépenses d'équipement	2 958 518	6 943 530	2 119 210	8 108 818

Globalement, l'enveloppe des dépenses d'équipement s'élève à 10,1M€ dont 2M€ de restes à réaliser 2018 et 8,1M€ de propositions 2019. En 2018, l'enveloppe globale était de 9,8M€ dont 2,9M€ de restes à réaliser 2017 et 6,9M€ de propositions 2018, ce qui témoigne d'un effort supplémentaire conséquent de la ville en matière d'investissement avec un recours limité à l'emprunt (1M€).

#### Les dépenses d'équipement 2018 - 2019 y/c Restes à réaliser



Les crédits relatifs aux programmes d'aménagement urbain s'établissent en dépenses à 2 168 484 € dont 166 132 € de dépenses financières et en recettes à 2 170 470 € et se décomposent comme suit par opération:

PROGRAMMES D'AMENAGEMENT URBAIN (PAU)	Flux financiers	2019
	dépenses	551 000
EPURE	recettes	500 000
	solde	-51 000
	dépenses	63 000
Ylis et Célestria	recettes	О
	solde	-63 000
	dépenses	0
Viscose Sud	recettes	46 860
	solde	46 860
	dépenses	47 000
Navis 1 et 2	recettes	0
	solde	-47 000
	dépenses	166 132
Ferrier Fournier Nicollet	recettes	О
	solde	-166 132
	dépenses	125 000
Berges du Drac	recettes	475 000
	solde	350 000
	dépenses	О
Locaux Politzer	recettes	477 000
	solde	477 000
	dépenses	159 000
Grange Sud – Grosso Ravetto	recettes	О
	solde	-159 000
	dépenses	959 352
Karting	recettes	650 000
	solde	-309 352
	dépenses	98 000
Autres opérations	recettes	21 610
	solde	-76 390
	dépenses	2 168 484
TOTAL PROGRAMMES	recettes	2 170 470
	solde	1 986

### 4.2 Le financement des investissements

Globalement les dépenses d'investissement représentent 17,15M€ et se décomposent de la manière suivante : 10,1M€ pour les dépenses d'équipement (8,1M€ au BP et 2M€ de restes à réaliser), 4,4M€ sur le remboursement du capital de la dette, 1M€ de dépenses imprévues pour consigner le montant versé par la Métropole au titre du dispositif de dette récupérable, 1M€ sur la reprise du déficit du résultat antérieur, 0,2M€ de reversement PUP à la Métropole, 0,03M€ de provision lissée sur des reversements d'indus de taxe d'aménagement et 0,33M€ de mouvements d'ordre.

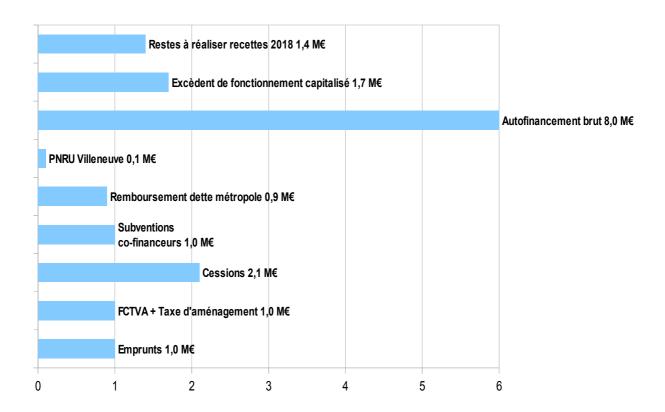
Le financement des dépenses d'investissement est constitué :

- de l'autofinancement brut pour 7 948 005 € associant le virement à la section d'investissement (6 719 271 €) et les dotations aux provisions et aux amortissements (1 228 734 €)
- du remboursement du capital de la dette récupérable de la métropole pour 901 267 €,
- du FCTVA (fonds de compensation de TVA) sur les investissements N-2 pour 873 737 €,
- de la taxe d'aménagement sur les permis déposés avant le 1 janvier 2015 pour 126 718 €,
- des subventions co-financeurs pour 987 262 € avec principalement :
  - 550 000 € de Dotation Politique de la Ville, 70 634 € de subvention de la Métropole pour des acquisitions de matériel qui reduisent le coût de la redevance spéciale, 30 000 € de subvention de l'État sur les véhicules électriques, 83 146 € de Dotation Territoriale sur les mises en accessibilité ADAP, 11 200 € de l'ADEME sur des études solaires thermiques, 12 414 € du FIPD sur la vidéo-protection, 70 000 € de subvention de la Métropole pour la gestion urbaine de proximité, 78 008 € de Dotation Territoriale sur la couverture du gymnase A Delaune,
  - et dans le cadre des programmes d'aménagement urbain la Métropole subventionne à hauteur de : 46 860 € l'opération Viscose Sud, 25 000 € l'opération Berges du Drac, 10 000 € l'opération République.
- des subventions ANRU pour le programme national de renouvellement urbain de la Villeneuve pour 118 310 € dont 60 000 € pour l'école Marat, 20 417 € sur l'étude programmiste et 37 893 € sur le pôle Ylis et Celestria.
- des cessions d'immobilisations pour 2 088 610 € dont :
  - 500 000 € sur l'opération Epure (vente locaux annexe mairie)
  - 450 000 € sur l'opération Berges du Drac 2 (solde de la vente des ex-tennis couverts)
  - 477 000 € sur les locaux Politzer (ex siadi)
  - 650 000 € sur l'opération Karting (vente du gymnase « tonneau »)
  - 11 610 € sur l'opération Klépierre (cession de terrains).
- d'une enveloppe d'emprunt limitée à 1 000 000 € permettant un désendettement prévisionnel supplémentaire de la commune à hauteur de 3,4M€.
- de l'excèdent de fonctionnement capitalisé pour couvrir le déficit 2018 de la section d'investissement et le déficit sur les restes à réaliser 2018 pour 1 704 706 €.
- des restes à réaliser recettes pour 1 401 389 €.

#### Soit un total de 17 150 004 €.

La couverture du capital de la dette de 4 400 000 € est assurée par : l'autofinancement brut de 7 948 005 €, le remboursement de la dette Métropole de 901 267 €, le FCTVA de 873 737 €, la taxe d'aménagement de 126 718 € et les recettes de cessions de 2 088 610 €.

### Répartition des recettes d'investissement en million d'euros



# **5 L'ENDETTEMENT**

### 5.1 Une capacité de désendettement améliorée

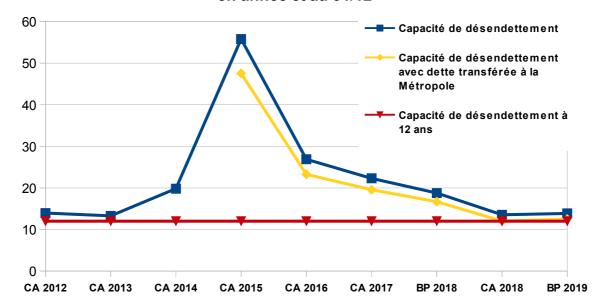
Quelques éléments de rétrospective concernant la dette sont présentés dans le tableau ci-dessous. Le ratio de capacité de désendettement se calcule en effectuant le rapport entre l'encours de dette à la clôture de l'exercice et l'épargne brute. Il s'exprime en nombre d'années : moins de 8 ans : zone verte ; entre 8 et 11 ans : zone bleue ; entre 11 et 15 ans : zone orange ; plus de 15 ans : zone rouge.

#### L'encours de dette est calculé au 31/12

En€	CA 2012	CA 2013	CA 2014	CA 2015	CA 2016	CA 2017	BP 2018	CA 2018 prov isoire	BP 2019
Montant emprunté	3 168 000	3 218 010	4 400 000	5 075 000	3 266 900	2 750 000	1 341 900	1 341 900	1 000 000
Remboursement du capital de la dette	5 393 901	5 359 947	5 093 761	5 334 361	5 720 157	5 584 811	4 500 000	4 416 044	4 400 000
Encours de la dette au 31/12 62 046 076 59 904 139 59 210 378		58 951 017	56 497 760	53 662 949	50 588 805	50 588 805	47 188 805		
Encours avec dette transférée à la Métrop	Encours avec dette transférée à la Métropole au 31/12				48 892 876	47 103 133	45 002 868	45 002 868	42 504 135
Évolution de l'encours au 31/12	-2 225 901	-2 141 937 -693 761		-259 361	-2 453 257	-2 834 811	-3 074 144	-3 074 144	-3 400 000
Épargne brute hors cessions	4 447 100	4 515 470	2 988 678	1 056 554	2 101 879	2 407 678	2 696 337	3 739 165	3 404 176
Capacité de désendettement au 31/12	13,95	13,27	19,81	55,80	26,88	22,29	18,76	13,53	13,86
Capacité de désendettement avec dette	47,54	23,26	19,56	16,69	12,04	12,49			

La capacité de désendettement annoncée page 19 de 14,9 années correspond à un encours au 1 janvier 2019. La capacité de désendettement dans le tableau ci-dessus correspond à un encours au 31 décembre 2019.

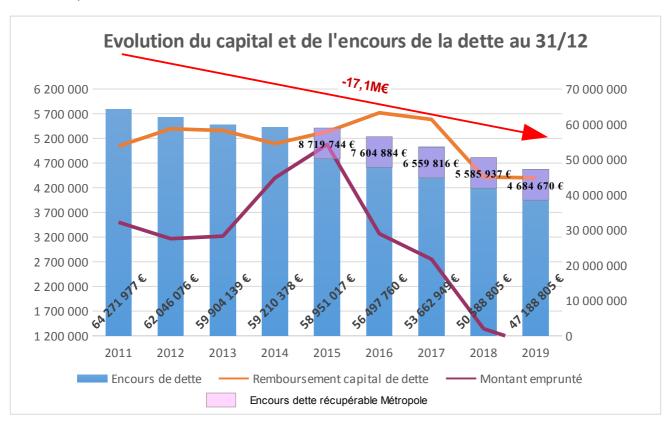
# Evolution de la capacité de désendettement de 2012 à 2019 en année et au 31/12



La dégradation du ratio de capacité de désendettement en 2015 était directement liée aux effets de la métropolisation sur la baisse du niveau d'épargne brute de la ville et à la baisse des dotations de l'État. Entre 2016 et 2018, la poursuite du désendettement de la Commune s'accélère notamment grâce à la dette remboursable transférée à la métropole et à l'amélioration de l'épargne brute.

Pour 2019, la poursuite du travail réalisé par la majorité municipale sur les dépenses de gestion, la baisse des frais financiers, la revalorisation des bases de 2,2% et la poursuite du désendettement sont les principaux facteurs de l'amélioration de notre capacité de désendettement.

L'encours de la dette qui s'établissait à 64,3 M€ au 31/12/2011, s'élevait à 50,6M€ au 31/12/2018 et est estimé à 47,2M€ au 31/12/2019 avec un emprunt de 1M€ et un remboursement du capital de la dette de 4,4M€.



La dette par habitant sur la période 2011 / 2019 a diminué de 374€ ( 1776€ au CA2011 à 1402€ au BP2019)

## 5.2 Une dette sécurisée, performante et diversifiée

#### La classification des risques

Destinée à favoriser une meilleure compréhension des produits proposés aux collectivités, la classification Gissler permet de les ranger selon une matrice à double entrée : le chiffre (de 1 à 5) traduit la complexité de l'indice servant au calcul des intérêts de l'emprunt et la lettre (de A à E) exprime le degré de complexité de la formule de calcul des intérêts.

	Indices sous-jacents	Structures			
1	Indices zone euro	Échange de taux structuré contre taux v		Échange de taux fixe contre taux variable ou inversement. Échange de taux structuré contre taux variable ou taux fixe (sens unique) Taux variable simple plafonné (cap) ou encadré (tunnel)	
2	Indices inflation française ou inflation zone euro ou écart entre ces indices		В	Barrière simple Pas d'effet de levier	
3	Écarts d'indices zone euro		С	Option d'échange (swaption)	
4	Indices hors zone euro Écart d'indices dont l'un est un indice hors zone euro		D	Multiplicateur jusqu'à 3 Multiplicateur jusqu'à 5 capé	
5	Écart d'indices hors zone euro		Е	Multiplicateur jusqu'à 5	
6	Autres indices		F	Autres types de structures	

#### Matrice des risques charte Gissler

Selon cette classification, 100% de l'encours de dette de la Ville est positionné « Sans risque » (A1).

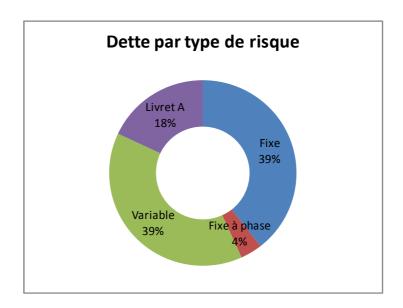


La structure de dette de la ville au 31/12/2018 présente une structure équilibrée.

La ville bénéficie pleinement, grâce à cette répartition, du contexte de taux bas pour réduire au maximum ses frais financiers. Les taux restent anticipés à la baisse et sur des niveaux qui restent négatifs.

Туре	Encours	% d'exposition	Taux moyen
Fixe	19 955 637,21	39,45%	2,79%
Fixe à phase	1 900 000,00	3,76%	0,66%
Variable	19 604 760,33	38,75%	0,12%
Livret A	9 128 407,89	18,04%	1,44%
Ensemble des risques	50 588 805,43	100,00%	1,43%
Etat généré au 31/12/2018			

Le taux moyen de la ville en 2017 et 2018 était de 1,43%. Pour information, en 2017 le taux moyen de communes et EPCI de même strate était de 2,75%.



Depuis 2014, la part de taux variables a diminué en passant de 51,2% à 38,8% fin 2018 suite à des opérations de fixation de taux visant à baisser l'exposition de l'encours à une éventuelle remontée des taux courts. Ces opérations n'ont pas pour autant eu pour effet d'augmenter le taux moyen payé puisque celui-ci a poursuivi sa baisse pour atteindre 1,43% en 2018 comme en 2017 contre 1,58 % en 2016 et 1,68% en 2015.

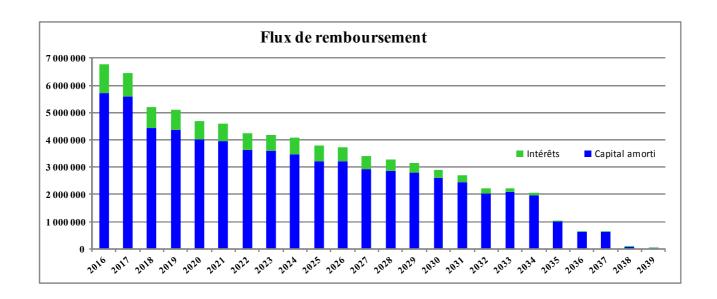
Cette poursuite s'explique par des taux variables négatifs sur une grande période de l'année 2018.

#### Un montant d'annuité de la dette et du capital restant dû qui continue de décroître

Comme le montre le graphique ci-dessous, le profil d'annuité de l'encours indique une forte baisse de l'annuité à partir de 2018 ce qui permet un desserrement de la contrainte budgétaire.

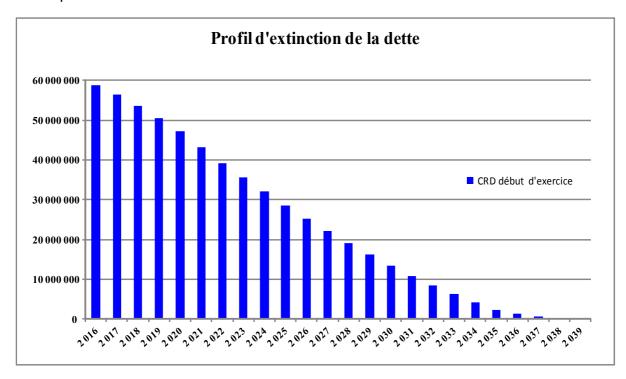
Les diminutions de l'annuité entre 2017 et 2018 s'expliquent par l'extinction de cinq contrats d'emprunt pour un capital restant dû au 31/12/2017 de 1,6M€.

Pour 2019, une légère baisse de l'annuité par rapport à 2018 d'environ 48K€.



### Le profil d'extinction de la dette

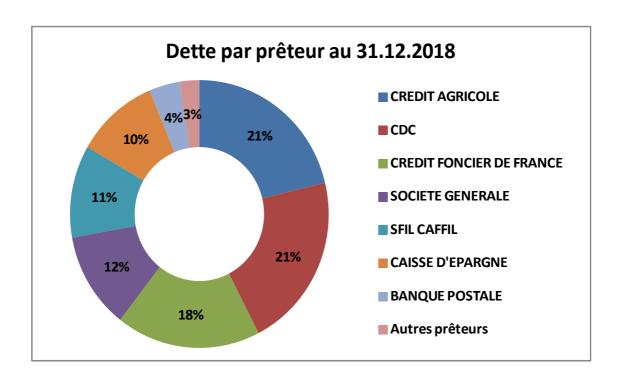
CRD: capital restant dû au 31/12/2018.



### Les partenaires bancaires

Au 31/12/2018, la répartition par prêteur montre une grande diversité de prêteurs dans l'encours de la ville. Toutefois ces dernières années, la seule banque présente pour accompagner la ville a été la Caisse d'Epargne Rhône Alpes.

La ville a contracté en 2018 un emprunt de 1M€ à taux fixe de 1,84% auprès la Caisse d'Épargne Rhône Alpes avec un encaissement au 25 février 2019.



#### Les orientations 2019

Le contexte macroéconomique devrait permettre un maintien de taux d'intérêt très bas ce qui permet de réduire au maximum la part des frais financiers dans l'équilibre de la section de fonctionnement en les maintenant pour 2019 à 740 000 € contre 772 053 € en 2018.

# **<u>6 LES ENGAGEMENTS HORS BILAN</u>**

En 2019, les engagements hors bilan s'élèvent à 17,15 millions d'euros et se détaillent comme suit :

- le stock de terrains en vue d'opérations d'aménagement de zones porté par l'Établissement Public Foncier Local du Dauphiné (EPFL-D) pour un montant estimé à 7,9 millions d'euros ;
- les garanties d'emprunt liées aux investissements des opérateurs sociaux pour environ 9,25 millions d'euros au 31/12/2018.

Année d'origine	Nature de l'engagement	Organisme bénéficiaire	Durée de l'engagement pris	Périodicité	Dette / créance en capital à l'origine	Dette / créance en capital aux termes du portage
2006	Convention EPFL-D acquisition d'une maison 4 rue de Provence- Al 120- 988 m2	EPFL-D	15	А	280 000	328 708
2007	Convention EPFL-D acquisition d'un bâtiment commercial 13 rue du Tremblay-BE 40-1 003 m2	EPFL-D	10 en cours de prolongation	А	427 000	537 180
2009	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une maison 5 rue Emile Zola-BE 36–263 m2	EPFL-D	10 en cours de prolongation	А	229 000	279 635
2009	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une maison 7 rue Emile Zola - BE 37 – 270 m3	EPFL-D	10 en cours de prolongation	А	320 000	397 883
2009	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un immeuble et commerce 1,3, rue Emile Zola - BE 35 – 930 m2	EPFL-D	10 en cours de prolongation	А	230 000	334 570
2012	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une villa EDF 21 avenue PV Couturier–AY 331–1 556 m2	EPFL-D	8	А	206 800	227 601
2011	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bât artisanal 1 rue du 19 mars 1962 – BE 33 – 1 087 m2	EPFL-D	10	Α	325 000	393 350
2012	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'une maison 8 rue Eugène Pottier – BE 38 – 270 m2	EPFL-D	10	А	110 000	147 238
2014	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bât industriel Grange Sud 3 rue du Jura –Al 110–2 500 m2	EPFL-D	10	А	665 000	685 486
2012	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un tènement immobilier 3 rue Missak Manoukian –AL 225–791 m2	EPFL-D	10	А	420 000	484 300
2016	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment d'activité 1 rue du Jura –AL 13-14-15-96–4000 m2	EPFL-D	10	А	2 800 000	3 021 272
2017	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment d'activité Roldes Jaurés peri – AY 100-101	EPFL-D	10	А	410 000	462 275
2018	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment SCI SCLT – BE 169	EPFL-D	10	А	289 000	321 772
2018	Convention EPFL-D pour l'acquisition d'un bâtiment SCI 19 mars – BE 32	EPFL-D	10	А	270 000	300 916
				TOTAL	6 981 800	7 922 187

<u>7 – </u>	LE	BUI	<u>)GET</u>	DU	CEN	TRE	VIL	LE

En 2019, le budget annexe du centre ville est consacré exclusivement à la poursuite de l'aménagement de l'îlot 27 de la Zac Centre 2 et ses abords.

Les dépenses d'aménagement étant couvertes par la vente de charges foncières, il n'est pas prévu de recettes de subvention de la ville.

## Les recettes de fonctionnement s'élèvent à 1 588 880 €.

Elles concernent une vente de charges foncières sur l'Îlot 27 pour 949 500 €. Les autres recettes sont des mouvements d'ordre équilibrés en recettes et en dépenses entre section.

## Les dépenses de fonctionnement s'élèvent globalement à 1 588 880 €.

Elles concernent une provision pour les études liées à l'aménagement du parc Croix de Vérines pour 20 000 €, une provision pour les honoraires de maîtrise d'œuvre pour 35 000 € et une provision de travaux pour 584 380 €. Les autres dépenses sont des mouvements d'ordre équilibrés en dépenses et en recettes entre section.

La section d'investissement reprend le résultat déficitaire de l'exercice 2018 pour 310 120 € et des mouvements d'ordre équilibrés en dépenses et en recettes sur les variations de stocks.

Elle s'équilibre globalement à 949 500 €.

FONCTIONNEMENT						
DEPENSES		RECETTES				
BP 2019		BP 2019				
Provision pour études diverses liées à l'aménagement du parc Croix de Vérines (études de sols, etc.)	20 000	Charges foncières Nord Îlot 27 949 500				
Provision pour honoraires de MOE (paysagiste, dans le cadre d'une consultation avec production de plans)	35 000					
Provisions pour travaux	584 380					
Mouvements d'ordre de section à section	949 500	Mouvements d'ordre de section à 639 380 section				
TOTAL DEPENSES	1 588 880	TOTAL RECETTES 1 588 880				
	INVEST	ISSEMENT				
DEPENSES		RECETTES				
	BP 2019	BP 2019				
Mouvements d'ordre de section à section	639 380	Mouvements d'ordre de section à section 949 500				
Reprise du résultat N-1	310 120					
TOTAL DEPENSES 949 500		TOTAL RECETTES 949 500				

## **8 - ANNEXES**

## Répartition des subventions aux associations

Associations	BP 2019
CSL	94 564
Total A40 – RESSOURCES HUMAINES	94 564
SUBV AU SYNDICAT DES COMMERCANTS NON SEDENTAIRES	870
Total A50 - DIRECTION PREVENTION ET SECURITE	870
LPO	1 000
ADTC	175
SPA	175
APOUR APPEL A PROJET DEVELOPPEMENT DURABLE-ENVELOPPE	3 000
Total D10 - DIRECTION DE LA VILLE DURABLE	4 350
SUBVENTION A L'ASSOCIATION DU VIEUX VILLAGE-MARCHE DE NOEL	26 100
SUBV. A L'ASSOCIATION VIEUX VILLAGE-BEAUTE DE LA TERRE-EXPO	866
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LE VIEUX VILLAGE	274
SUBVENTION-CONSEIL CITOYEN VILLAGE SUD	250
SUBVENTION-CONSEIL CITOYEN ESSARTS-SURIEUX	250
SUBVENTION A L'ANACR (Echirolles / Eybens)	330
SUBVENTION A L'ARAC	319
SUBVENTION A L'ASSOCIATION CULTURELLE FRANCO MAROCAINE	295
SUBVENTION A ECHIROLLES SOLIDARITE PALESTINE	330
SUBVENTION A LA FNACA	657
SUBVENTION A LA FNACA-COMITE DE LIAISON	100
SUBVENTION A L'AMICALE CNL DES LOCATAIRES LE FLOREAL	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS BAYARD	303
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES GRANGES (Gazette)	500
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS DES GRANGES	300
SUBVENTION A LA PREVENTION ROUTIERE	500
SUBVENTION A L'AMICALE DES CEDRES	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION CNL HLM PIERRE SEMARD	350
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS QUARTIER JEAN JAURES	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION HABITANTS DE LA COMMANDERIE	274
SUBVENTION A L'ASSOCIATION ESPACE FLEURI	364
SUBVENTION A L'ASSOCIATION AU COEUR DU CENTRE	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION DES HABITANTS DE LA VISCOSE	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION VOIX DES ESSARTS	250
SUBVENTION A L'ASSOC CONSTRUIRE ENSEMBLE NOS DIFFERENCES	250
SUBVENTION A L'ASSOC CAP O ESSARTS	250
SUBVENTION A L'ASSOC DES HABITANTS DU GATINAIS	250
SUBVENTION A L'ASSOC DES HABITANTS DE LA LUIRE	250
SUBVENTION A L'ASSOC DES HABITANTS SUD OUEST-AHSOE	250
SUBVENTION A L'ASSOC DE DEFENSE DES LOCATAIRES VILLAGE SUD	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION VOIX DE FEMMES	250
SUBVENTION POUR LES FESTIVITES DES ASSOCIATIONS-ENVELOPPE	14 000
SUBVENTION POUR FONDS INITIATIVE DES HABITANTS-ENVELOPPE	5 000
SUBVENTION AIDE EXCEPTIONNELLE AUX ASSOCIATIONS-ENVELOPPE	1 988
SUBVENTION A L'ASSOCIATION LES BERGES DU DRAC	250
SUBVENTION A VIVONS ENSEMBLE AUX BERGES DU DRAC	250
SUBVENTION A L'ASSOCIATION SOLIDAIRE DU VILLAGE 2	250
SUBVENTION A DON DU SANG	250
Total E00 – DIRECTION VIE DES QUARTIERS EGALITE CITOYENNETE	57 600
SUBVENTION A ALESIAH	665
SUBVENTION A LA RADIO ITALIENNE	300
SUBVENTION A LA PALESTINE	4 000
SUBVENTION POUR LA COOPERATION BENIN	17 500
SUBVENTION A L'ASSOCIATION ECHIROLLES LANGUES ET CULTURES	2 492
Total E00 – RELATIONS INTERNATIONALES	24 957
Total E00 – DIR VIE QUARTIERS EGALITE CITOYENNETE ET REL INTERNATIONALES	82 557

SUBVENTION A L'ASSOCIATION "CHORALE DE L'AMITIE"   1.107   SUBVENTION A LA FANFARE MUNICIPALE L'ECHO D'ECHIROLLES   2.930   SUBV A LA FANFARE L'ECHO D'ECHIROLLES CONV SIM J WIENER   10.416   SUBV LES ATELIERS DE DANSE (EX LE ZEBRE ET LA LICORNE)   2.011   SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR UN ORQUE A ECHIROLLES   692   SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR UN ORQUE A ECHIROLLES   692   SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR UN ORQUE A ECHIROLLES   692   SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR UN ORQUE A ECHIROLLES   3511   SUBVENTION A RALEIDOSCOPE   3.255   SUBVENTION A FAIT DEAU ET DE BULLES (THEATRE)   3511   SUBVENTION A FAIT DEAU ET DE BULLES (THEATRE)   3511   SUBVENTION A FAIT DEAU ET DE BULLES (THEATRE)   4519   SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE   2.28   SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE   2.28   SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL   2.28   SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL   2.28   SUBVENTION A A TRIDIMENSIONNEL   2.28   SUBVENTION A A FAIT DEAU ET DE BULLES (THEATRE)   3.017   SUBVENTION A A FRIDIMENSIONNEL   2.28   SUBVENTION A A FRIDIMENSIONNEL   2.28   SUBVENTION A AFRICIMPACT   7.000   SUBVENTION A AFRICIMPACT   7.000   SUBVENTION A ARFICE DU VENT   1.496   SUBVENTION A AUX-AGRES DU VENT   1.496   SUBVENTION ALE ATHLETISME   3.027   SUBVENTION ALE BADMINTON   1.603   SUBVENTION ALE BADMINTON   1.603   SUBVENTION ALE BADMINTON   1.603   SUBVENTION ALE BADMINTON   1.603   SUBVENTION ALE CHUB DE GLACE (PATINOIRE)   1.6280   SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE   1.6280   S	Associations	BP 2019
SUBVENTION A LA FANFARE MUNICIPALE L'ECHD D'ECHIROLLES         2 930           SUBV A LA FANFARE L'ECHO D'ECHIROLLES-CONN SIM J VIEINER         10 416           SUBV LES ATELIERS DE DANSE (EX LE ZEBRE ET LA LICORNE)         2 011           SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR UN ORQUE A ECHIROLLES         682           SUBVENTION CULTURE DU COCUE EN ISERE         351           SUBVENTION A KALEIDOSCOPE         3 255           SUBVENTION A FRAT D'EAU ET DE BULLES (THEATRE)         351           SUBVENTION A FAIT D'EAU ET DE BULLES (THEATRE)         351           SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE         228           SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE         228           SUBVENTION A AFRICIMANT         258           SUBVENTION A AFRICIMANT         7 000           SUBVENTION A AFRICIMANT         7 700           SUBVENTION D'A AFRICIMANT         7 700           SUBVENTION DEALE DANSE         3 027           SUBVENTION DEALE DANSE         3 027           SUBVENTION ALE ALARCES DU VENT         1 1496           EVILLEDPE NON AFFECTEE         1 064           SUBVENTION ALE ALARCESTE         3 121           SUBVENTION ALE BADMINTON         1 638           SUBVENTION ALE BASKET         8 430           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194	SUBVENTION A ACDE-LA CHORALE D'ECHIROLLES	1 042
SUBV A LA FANFARE LECHO D'ECHIROLLES-CONV SIM J WIENER   10 416	SUBVENTION A L'ASSOCIATION "CHORALE DE L'AMITIE"	1 107
SUBV LES ATELIERS DE DANSE (EX LE ZEBRE ET LA LICORNE)   2 011   SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR UN ORQUE A ECHIROLLES   692   SUBVENTION CULTURE DU COEUR EN ISERE   351   SUBVENTION A KALEIDOSCOPE   3 255   SUBVENTION A RALEIDOSCOPE   3 255   SUBVENTION A FAIT DEAU ET DE BULLES (THEATRE)   351   SUBVENTION A FAIT DEAU ET DE BULLES (THEATRE)   351   SUBVENTION A L'ASSOCIATION MECANIC DANSE STYLE (HIP HOP)   446   SUBVENTION A L'ASSOCIATION MECANIC DANSE STYLE (HIP HOP)   446   SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE   228   SUBVENTION A AVALANCHE DANCE   228   SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL   228   SUBVENTION A ARMD (MEMOIRE DE LA DEPORTATION)   1 500   SUBVENTION A ARMD (MEMOIRE DE LA DEPORTATION)   1 500   SUBVENTION A ALTA GRES DU VENT   1 496   SUBVENTION A ALVA GRES DU VENT   1 496   SUBVENTION A ALVA GRES DU VENT   1 496   SUBVENTION A ALVA GRES DU VENT   1 496   SUBVENTION ALE ATHLETISME   3 422   SUBVENTION ALE ATHLETISME   3 492   SUBVENTION ALE BADMINTON   1 638   SUBVENTION ALE BADMINTON   1 638   SUBVENTION ALE BADMINTON   1 638   SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)   1 6280   SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)   1 6280   SUBVENTION ALE ECALADE (PATINOIRE)   1 6280   SUBVENTION ALE SOCIATION SPORTIVE (DELEGE JEAN VILAR (PATINOIRE)   1 6280   SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR (PATINOIRE)   5000   SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR (PATINOIRE)   5000   SUBVENTION ASSOCIATION SPOR	SUBVENTION A LA FANFARE MUNICIPALE L'ECHO D'ECHIROLLES	2 930
SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR UN ORQUE A ECHIROLLES         692           SUBVENTION CULTURE DU COEUR EN ISERE         351           SUBVENTION A KALEIDOSCOPE         3 255           SUBVENTION A REGARTS         1 734           SUBVENTION A FAIT DEAU ET DE BULLES (THEATRE)         351           SUBVENTION A FAIT DEAU ET DE BULLES (THEATRE)         351           SUBVENTION A FAIT DEAU ET DE DAUPHINE         228           SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE         228           SUBVENTION A AVALANCHE DANCE         228           SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL         228           SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL         228           SUBVENTION A FRICTIBATE         7 000           SUBVENTION A FRICTIBATE         7 000           SUBVENTION A FRICTIBATE         1 004           Total F00 - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES           SUBVENTION ALE DANSE         3 127           SUBVENTION ALICAL ATHLETISME         3 492           SUBVENTION ALE BASKET         8 430           BOXE CLUB ECHICULES         7 750           SUBVENTION ALE GLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE CHUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE SCALADE (ENTRETIEN MUR DESCALADE	SUBV A LA FANFARE L'ECHO D'ECHIROLLES-CONV SIM J WIENER	10 416
SUBVENTION CULTURE DU COEUR EN ISERE         351           SUBVENTION A REGARTS         3255           SUBVENTION A FAIT DEAU ET DE BULLES (THEATRE)         351           SUBVENTION A FAIT DEAU ET DE BULLES (THEATRE)         361           SUBVENTION A L'ASSOCIATION MECANIC DANSE STYLE (HIP HOP)         461           SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE         228           SUBVENTION A AVALANCHE DANCE         228           SUBVENTION A AVALANCHE DANCE         228           SUBVENTION A AFRIC (MEMOIRE DE LA DEPORTATION)         1 500           SUBVENTION A AFRIC (MEMOIRE DE LA DEPORTATION)         1 500           SUBVENTION DEALE DANSE         3 027           SUBVENTION DEALE DANSE         3 027           SUBVENTION A AUX AGRES DU VENT         1 496           ENVELOPPE NON AFFECTEE         1 054           Total F00 - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES           SUBVENTION ALE ATHLETISME         3 422           SUBVENTION ALE ATHLETISME         3 422           SUBVENTION ALE BADMINTON         1 638           SUBVENTION ALE GALORE         4 194           SUBVENTION ALE GALORE (PATINOIRE)         6 430           SUBVENTION ALE CUIB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE CHACLOTOURISME         1 050           SUBVENTION A	SUBV LES ATELIERS DE DANSE (EX LE ZEBRE ET LA LICORNE)	2 011
SUBVENTION A KALEIDOSCOPE         3 255           SUBVENTION A FAIT DEAU ET DE BULLES (THEATRE)         351           SUBVENTION A L'ASSOCIATION MECANIC DANSE STYLE (HIP HOP)         461           SUBVENTION A L'ASSOCIATION MECANIC DANSE STYLE (HIP HOP)         461           SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE         228           SUBVENTION A AVALANCHE DANCE         228           SUBVENTION A AFRICIMPACT         7 000           SUBVENTION A AFRICIMPACT         7 000           SUBVENTION DEALE DANSE         3 027           SUBVENTION DEALE DANSE         3 027           SUBVENTION A AUX AGRES DU VENT         1 196           ENVELOPPE NON AFFECTEE         1 064           Total F00 - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES           SUBVENTION ALIE DANISH         3 121           SUBVENTION ALIE ADMINITON         1 638           SUBVENTION ALE BADMINITON         1 638           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         7 750           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         1 620           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE SCALADE (ENTRETIEN MUR DES	SUBVENTION A L'ASSOCIATION POUR UN ORGUE A ECHIROLLES	692
SUBVENTION A REGARTS         1 734           SUBVENTION A FAIT DEAU ET DE BULLES (THEATRE)         351           SUBVENTION A L'ASSOCIATION MECANIC DANSE STYLE (HIP HOP)         481           SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE         228           SUBVENTION A AVALANCHE DANCE         228           SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL         228           SUBVENTION A AFRID (MEMOIRE DE LA DEPORTATION)         1 500           SUBVENTION A AFRIC'IMPACT         7 000           SUBVENTION DEALE DANSE         3 027           SUBVENTION DEALE DANSE         3 027           SUBVENTION A AUX AGRES DU VENT         1 496           ENVELOPPE NON AFFECTEE         1 094           Total F00 - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES           SUBVENTION ALE ATHLETISME         3 492           SUBVENTION ALE ATHLETISME         3 492           SUBVENTION ALE BADMINTON         1 638           SUBVENTION ALE BADMINTON         1 638           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         7 750           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE ESCALADE         308           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR DESCALADE)         450           SUBVENTION ALE GYMANSTIQUE	SUBVENTION CULTURE DU COEUR EN ISERE	351
SUBVENTION A FAIT D'EAU ET DE BULLES (THEATRE)   351   SUBVENTION A L'ASSOCIATION MECANIC DANSE STYLE (HIP HOP)   461   SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE   228   SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE   228   SUBVENTION A AVALANCHE DANCE   228   SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL   228   SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL   228   SUBVENTION A AFRICIMPACT   7 000   SUBVENTION DEALE DANSE   3 027   SUBVENTION DEALE DANSE   3 027   SUBVENTION A AFRICIMPACT   1 496   SUBVENTION A AFRICIMPACT   1 496   SUBVENTION A AFRICIMPACT   1 496   SUBVENTION A ALX AGRES DU VENT   1 496   ENVELOPPE NON AFFECTEE   1 104   Total FOO - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES   39 121   SUBVENTION ALIE ATHLETISME   3 492   SUBVENTION ALE BADMINTON   1 638   SUBVENTION ALE BADMINTON   1 638   SUBVENTION ALE BADMINTON   1 638   SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE   4 194   SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)   1 6280   SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)   1 6280   SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)   1 6280   SUBVENTION ALE ECHECS   2 290   SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)   450   SUBVENTION ALE SCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)   4 556   SUBVENTION ALE GOLF   3 388   SUBVENTION ALE SCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)   4 556   SUBVENTION ALE PORTANQUE   4 556   SUBVENTION ALE PORTANQUE   4 556   SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE   2 024   SUBVENTION ALE SOCIATION SPORTIVE COLLEGE DIASSO   5 000   SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DIASSO   5 000   SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE DIASSO   5 000   SUBVENTI	SUBVENTION A KALEIDOSCOPE	3 255
SUBVENTION A L'ASSOCIATION MECANIC DANSE STYLE (HIP HOP)         461           SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE         228           SUBVENTION A AVALANCHE DANCE         228           SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL         228           SUBVENTION A AFMD (MEMOIRE DE LA DEPORTATION)         1 500           SUBVENTION A AFRICIMPACT         7 000           SUBVENTION IDEALE DANSE         3 027           SUBVENTION ALLE DANSE         3 027           SUBVENTION ALLE DANSE         3 921           SUBVENTION ALLE DANSE         1 064           Total F00 - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES         39 121           SUBVENTION ALLE ATHLETISME         3 492           SUBVENTION ALE ATHLETISME         3 492           SUBVENTION ALE ATHLETISME         4 34           SUBVENTION ALE BASKET         8 430           BOXE CLUB ECHIROLLES         7 750           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 28           SUBVENTION ALE CHIROLES         290           SUBVENTION ALE CHIROLES         290           SUBVENTION ALE GECALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         456           SUBVENTI	SUBVENTION A REGARTS	1 734
SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE         228           SUBVENTION A AVALANCHE DANCE         228           SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL         228           SUBVENTION A AFRICIMPACT         7 000           SUBVENTION A AFRICIMPACT         7 000           SUBVENTION DEALE DANSE         3 027           SUBVENTION A ALX AGRES DU VENT         1 496           ENVELOPPE NON AFFECTEE         1 004           Total F00 - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES           SUBVENTION ALE ATHLETISME         3 492           SUBVENTION ALE ATHLETISME         3 492           SUBVENTION ALE BADMINTON         1 638           SUBVENTION ALE BASKET         8 430           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME         1 050           SUBVENTION ALE CHUS DE GLACE (PATINOIRE)         4 54           SUBVENTION ALE CHICA         290           SUBVENTION ALE CHICA         290           SUBVENTION ALE CHICA         4 59           SUBVENTION ALE CHICA         4 56           SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE         4 566           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034	SUBVENTION A FAIT D'EAU ET DE BULLES (THEATRE)	351
SUBVENTION A AVALANCHE DANCE         228           SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL         228           SUBVENTION A AFRID (MEMOIRE DE LA DEPORTATION)         1 500           SUBVENTION A AFRIC'IMPACT         7 000           SUBVENTION IDEALE DANSE         3 027           SUBVENTION A AUX AGRES DU VENT         1 496           TOTAL FOOL - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES           SUBVENTION ALEXAMILETISME         3 492           SUBVENTION ALE ATHLETISME         3 492           SUBVENTION ALE BADMINTON         1 638           SUBVENTION ALE BADMINTON         1 638           SUBVENTION ALE BASKET         8 430           BOXE CLUB ECHIROLLES         7 750           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE ECHECS         290           SUBVENTION ALE ECHACE         3 452           SUBVENTION ALE ESCALADE         3 452           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR DESCALADE)         45           SUBVENTION ALE GOLF         3 68           SUBVENTION ALE GOLF         3 68           SUBVENTION ALE FARANCE         1 108           SUBVENTION ALE FORM	SUBVENTION A L'ASSOCIATION MECANIC DANSE STYLE (HIP HOP)	461
SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL         228           SUBVENTION A AFMD (MEMOIRE DE LA DEPORTATION)         1 500           SUBVENTION A AFRICIMPACT         7 000           SUBVENTION IDEALE DANSE         3 027           SUBVENTION A AUX AGRES DU VENT         1 1986           ENVELOPPE NON AFFECTEE         1 1004           Total F00 - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES         39 121           SUBVENTION AIKKAI         1 10           SUBVENTION ALE ATHLETISME         3 492           SUBVENTION ALE BADMINTON         1 6 30           SUBVENTION ALE BADMINTON         1 6 20           BOXE CLUB ECHIROLLES         7 750           SUBVENTION ALE CLUB BE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME         1 050           SUBVENTION ALE ESCALADE         875           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE GOLF         368           SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE         450           SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE         450           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 140           SUBVENTION ALE PRINT CLUB         1 124           SUBVENTION ALE SPRINT CLUB         1 124	SUBVENTION A PASTEL EN DAUPHINE	228
SUBVENTION A AFMD (MEMOIRE DE LA DEPORTATION)   1 500	SUBVENTION A AVALANCHE DANCE	228
SUBVENTION A AFRICIMPACT         7 000           SUBVENTION IDEALE DANSE         3 027           SUBVENTION A AUX AGRES DU VENT         1 496           ENVELOPPE NON AFFECTEE         1 004           Total F00 - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES           39 121           SUBVENTION AIKIKAI           SUBVENTION ALE ATHLETISME         3 492           SUBVENTION ALE BADMINTON         1 638           SUBVENTION ALE BASKET         8 430           BOXE CLUB ECHIROLLES         7 750           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME         1 050           SUBVENTION ALE ESCALADE         875           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE GOLF         368           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 144           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE         23 765	SUBVENTION A TRIDIMENSIONNEL	228
SUBVENTION A AFRICIMPACT         7 000           SUBVENTION IDEALE DANSE         3 027           SUBVENTION A AUX AGRES DU VENT         1 496           ENVELOPPE NON AFFECTEE         1 084           Total F00 - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES           39 121           SUBVENTION AIKIKAI           SUBVENTION ALE ATHLETISME         3 492           SUBVENTION ALE BADMINTON         1 638           SUBVENTION ALE BASKET         8 430           BOXE CLUB ECHIROLLES         7 750           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME         1 050           SUBVENTION ALE ESCALADE         875           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         456           SUBVENTION ALE PETANQUE         4 556           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 144           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE ERIBOLLE	SUBVENTION A AFMD (MEMOIRE DE LA DEPORTATION)	1 500
SUBVENTION A AUX AGRES DU VENT		7 000
SUBVENTION A AUX AGRES DU VENT		
Total F00 - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES   39 121		1 496
Total F00 - DIRECTION AFFAIRES CULTURELLES         39 121           SUBVENTION AIKIKAI         110           SUBVENTION ALE ATHLETISME         3 492           SUBVENTION ALE BADMINTON         1 638           SUBVENTION ALE BASKET         8 430           BOXE CLUB ECHIROLLES         7 750           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME         1 050           SUBVENTION ALE ECHECS         290           SUBVENTION ALE ESCALADE         875           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE GOLF         368           SUBVENTION ALE GUEF         368           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 440           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 1 058           SUBVENTION ALE RUGBY         11 058           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE         23 765           SUBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE         23 765           SUBVENTION ALE SURIEUX GYMNASTIQUE         365           SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE         365		
SUBVENTION ALE ATHLETISME         3 492           SUBVENTION ALE BADMINTON         1 638           SUBVENTION ALE BASKET         8 430           BOXE CLUB ECHIROLLES         7 750           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME         1 050           SUBVENTION ALE ECHECS         290           SUBVENTION ALE ESCALADE         875           SUBVENTION ALE ESCALADE         7 50           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR DESCALADE)         450           SUBVENTION ALE GOLF         368           SUBVENTION ALE GOLF         368           SUBVENTION ALE GOLF         368           SUBVENTION ALE FETANQUE         1 440           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 1058           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE SPRINT CLUB         1 124           SUBVENTION ALE SPRINT CLUB         1 124           SUBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE         23 765           SUBVENTION ALE TRIATHLON         1 240           SUBVENTION ALE TRIATHLON         1 240           SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE         365           SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL		
SUBVENTION ALE BADMINITON         1 638           SUBVENTION ALE BASKET         8 430           BOXE CLUB ECHIROLLES         7 750           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME         1 050           SUBVENTION ALE ECHECS         290           SUBVENTION ALE ESCALADE         875           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE GOLF         368           SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE         4 556           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 1 440           SUBVENTION ALE RUGBY         11 1050           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE SPRINT CLUB         1 124           SUBVENTION ALE SPRINT CLUB         1 1 24           SUBVENTION ALE CLUB ECHIROLLES         15 000           SUBVENTION ALE TRIATHLON         1 240           SUBVENTION ALE VOLLEY         940           SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE         365           SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL         8 827           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO         500	SUBVENTION AIKIKAI	110
SUBVENTION ALE BASKET       8 430         BOXE CLUB ECHIROLLES       7 750         SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE       4 194         SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)       16 280         SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME       1 050         SUBVENTION ALE ECHECS       290         SUBVENTION ALE ESCALADE       875         SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR DESCALADE)       450         SUBVENTION ALE GOLF       368         SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE       4 556         SUBVENTION ALE PETANQUE       1 1440         SUBVENTION ALE RUGBY       11 058         SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE       2 034         SUBVENTION ALE SPRINT CLUB       1 124         SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES       15 000         SUBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE       23 765         SUBVENTION ALE TRIATHLON       1 240         SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE       365         SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL       8 827         SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON       500         SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO       500         SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR       500         SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR       500	SUBVENTION ALE ATHLETISME	3 492
BOXE CLUB ECHIROLLES         7 750           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME         1 050           SUBVENTION ALE ECHECS         290           SUBVENTION ALE ESCALADE         875           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE GOLF         368           SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE         4 556           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 440           SUBVENTION ALE RUGBY         11 058           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE SPRINT CLUB         1 124           SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES         15 000           SUBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE         23 765           SUBVENTION ALE TRIATHLON         1 240           SUBVENTION ALE VOLLEY         940           SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE         365           SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL         8 827           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR         500	SUBVENTION ALE BADMINTON	1 638
SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE         4 194           SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME         1 050           SUBVENTION ALE ECHECS         290           SUBVENTION ALE ESCALADE         875           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE GOLF         368           SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE         4 556           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 440           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 1 058           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE SPRINT CLUB         1 124           SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES         15 000           SUBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE         23 765           SUBVENTION ALE TRIATHLON         1 240           SUBVENTION ALE VOLLEY         940           SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE         365           SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL         8 827           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR         500	SUBVENTION ALE BASKET	8 430
SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)         16 280           SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME         1 050           SUBVENTION ALE ECHECS         290           SUBVENTION ALE ESCALADE         875           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE GOLF         368           SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE         4 556           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 440           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 1 058           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE SPRINT CLUB         1 1 124           SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES         15 000           SUBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE         23 765           SUBVENTION ALE TRIATHLON         1 240           SUBVENTION ALE VOLLEY         940           SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE         365           SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE         365           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR         500	BOXE CLUB ECHIROLLES	7 750
SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME         1 050           SUBVENTION ALE ECHECS         290           SUBVENTION ALE ESCALADE         875           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE GOLF         368           SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE         4 556           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 440           SUBVENTION ALE RUGBY         11 058           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE SPRINT CLUB         1 124           SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES         15 000           SUBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE         23 765           SUBVENTION ALE TRIATHLON         1 240           SUBVENTION ALE VOLLEY         940           SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE         365           SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL         8 827           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR         500	SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE	4 194
SUBVENTION ALE ECHECS         290           SUBVENTION ALE ESCALADE         875           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE GOLF         368           SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE         4 556           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 440           SUBVENTION ALE RUGBY         11 058           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE SPRINT CLUB         1 124           SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES         15 000           SUBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE         23 765           SUBVENTION ALE TRIATHLON         1 240           SUBVENTION ALE VOLLEY         940           SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE         365           SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL         8 827           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR         500	SUBVENTION ALE CLUB DE GLACE (PATINOIRE)	16 280
SUBVENTION ALE ESCALADE         875           SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)         450           SUBVENTION ALE GOLF         368           SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE         4 556           SUBVENTION ALE PETANQUE         1 440           SUBVENTION ALE RUGBY         11 058           SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE         2 034           SUBVENTION ALE SPRINT CLUB         1 124           SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES         15 000           SUBVENTION AL ECHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE         23 765           SUBVENTION ALE TRIATHLON         1 240           SUBVENTION ALE VOLLEY         940           SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE         365           SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL         8 827           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR         500           SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR         500	SUBVENTION ALE CYCLOTOURISME	1 050
SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)  SUBVENTION ALE GOLF  SUBVENTION ALE GOLF  SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE  \$UBVENTION ALE PETANQUE  \$UBVENTION ALE PETANQUE  \$UBVENTION ALE RUGBY  \$UBVENTION ALE SPORT ADAPTE  \$UBVENTION ALE SPRINT CLUB  \$UBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES  \$UBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE  \$UBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE  \$UBVENTION ALE TRIATHLON  \$UBVENTION ALE TRIATHLON  \$UBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  \$UBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  \$UBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE	SUBVENTION ALE ECHECS	290
SUBVENTION ALE GOLF  SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE  \$UBVENTION ALE PETANQUE  \$UBVENTION ALE PETANQUE  \$UBVENTION ALE RUGBY  \$UBVENTION ALE SPORT ADAPTE  \$UBVENTION ALE SPRINT CLUB  \$UBVENTION ALE SPRINT CLUB  \$UBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES  \$UBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE  \$UBVENTION ALE TRIATHLON  \$UBVENTION ALE TRIATHLON  \$UBVENTION ALE VOLLEY  \$UBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  \$UBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE	SUBVENTION ALE ESCALADE	875
SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE  SUBVENTION ALE PETANQUE  SUBVENTION ALE RUGBY  SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE  SUBVENTION ALE SPRINT CLUB  SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES  SUBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE  SUBVENTION ALE TRIATHLON  SUBVENTION ALE TRIATHLON  SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  500	SUBVENTION ALE ESCALADE (ENTRETIEN MUR D'ESCALADE)	450
SUBVENTION ALE PETANQUE  SUBVENTION ALE RUGBY  SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE  SUBVENTION ALE SPRINT CLUB  SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES  SUBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE  SUBVENTION ALE TRIATHLON  SUBVENTION ALE VOLLEY  SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  11 440  12 400  13 450  14 400  14 400  15 500	SUBVENTION ALE GOLF	368
SUBVENTION ALE RUGBY  SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE  \$UBVENTION ALE SPRINT CLUB  \$UBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES  \$UBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE  \$UBVENTION ALE TRIATHLON  \$UBVENTION ALE TRIATHLON  \$UBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  \$UBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  \$UBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  \$UBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  \$500	SUBVENTION ALE GYMNASTIQUE	4 556
SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE  SUBVENTION ALE SPRINT CLUB  SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES  SUBVENTION ALE CHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE  SUBVENTION ALE TRIATHLON  SUBVENTION ALE TRIATHLON  SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  500  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  500	SUBVENTION ALE PETANQUE	1 440
SUBVENTION ALE SPRINT CLUB  SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES  SUBVENTION AL ECHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE  SUBVENTION ALE TRIATHLON  1 240  SUBVENTION ALE VOLLEY  SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  500  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  500	SUBVENTION ALE RUGBY	11 058
SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES  SUBVENTION AL ECHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE  SUBVENTION ALE TRIATHLON  1 240  SUBVENTION ALE VOLLEY  SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  500  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  500	SUBVENTION ALE SPORT ADAPTE	2 034
SUBVENTION AL ECHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE  SUBVENTION ALE TRIATHLON  1 240 SUBVENTION ALE VOLLEY  940 SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  8 827 SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  500 SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  500	SUBVENTION ALE SPRINT CLUB	1 124
SUBVENTION ALE TRIATHLON  SUBVENTION ALE VOLLEY  940 SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  500 SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  500	SUBVENTION TENNIS CLUB ECHIROLLES	15 000
SUBVENTION ALE VOLLEY  SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  500	SUBVENTION AL ECHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE	23 765
SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE  SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  500	SUBVENTION ALE TRIATHLON	1 240
SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  500	SUBVENTION ALE VOLLEY	940
SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON 500 SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO 500 SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR 500 SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE 500	SUBVENTION AS SURIEUX GYMNASTIQUE	365
SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR  SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE  500	SUBVENTION AS SURIEUX FOOT BALL	8 827
SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR       500         SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE       500	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE LEP THOMAS EDISSON	500
SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE 500	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE PICASSO	500
	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE JEAN VILAR	500
SUB.CLUB BOULISTE ECHIROLLES/12H BOULES & CHALLENGE DI FAZIO 510	SUBVENTION ASSOCIATION SPORTIVE COLLEGE LOUIS LUMIERE	500
	SUB.CLUB BOULISTE ECHIROLLES/12H BOULES & CHALLENGE DI FAZIO	510
SUBVENTION-ENVELOPPE NON AFFECTEE 254 210	SUBVENTION-ENVELOPPE NON AFFECTEE	254 210
SUBVENTION FOOT BALL CLUB ECHIROLLES 71 000	SUBVENTION FOOT BALL CLUB ECHIROLLES	71 000
SUBVENTION FUTSAL CLUB PICASSO 15 000	SUBVENTION FUTSAL CLUB PICASSO	15 000
		20 000

Accordations	BP 2019
Associations SUBVENTION JUDO AGGLOMERATION ECHIROLLES	12 000
SUBVENTION MONTAGNE EVASION	459
SUBVENTION NAUTIC CLUB ALP 38	18 430
SUBVENTION OSE - FRAIS COMMUNS	17 575
SUBV.SECT VERCORS ECHIROLLES EDUCAT.PHYS ET GYM VOLONTAIRE	2 330
SUBVENTION SPORT 10	1 650
SUBVENTION TAEKWONDO FIGHT ECHIROLLES	270
SUBVENTION VIE ET PARTAGE	3 690
SUBVENTION WATER POLO	1 820
SUBVENTION SPORT DANS LA VILLE	20 000
SUBVENTION - EMPLOIS AVENIR-AS SURIEUX	1 890
SUBVENTION - EMPLOIS AVENIRAL ECHIROLLES EYBENS TENNIS DE TABLE	1 890
Total G00 - DIRECTION DES SPORTS	560 000
SUBV. FONCTIONNEMENT - MJC DESNOS	126 635
SUBV. FONCTIONNEMENT - POSTE DIRECTRICE MJC DESNOS	55 000
SUBV. FONCTIONNEMENT - CLJ	970
SUBV. FONCTIONNEMENT - AAAMI	5 820
SUBV. FONCT MJC DESNOS - CONTRAT ENF JEUNESSE SEJOUR	9 000
SUBV. FONCTIONNEMENT - VIE ET PARTAGE	1 649
SUBV. FONCTIONNEMENT - AREPI	1 940
SUBV. FONCTIONNEMENT - SIAAJ	1 455
SUBV. FONCTIONNEMENT - PROPULSE	12 610
ENVELOPPE NON AFFECTEE	6 321
Total 100 - DIRECTION DE LA JEUNESSE	221 400
SUBVENTION JEUNESSE EN PLEIN AIR	725
SUBVENTION D.D.E.N	150
SUBVENTION APASE (DRE)	21 600
SUBV. MATERNELLE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 644
SUBV. MATERNELLE CASANOVA PE (COOP SCOL / REP J VILAR)	1 512
SUBV. MATERNELLE COUTURIER CL+PE (COOP SCOL EC)	729
SUBV. MATERNELLE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	1 368
SUBV. MATERNELLE DOLTO CL+PE (COOP SCOL EC)	880
SUBV. MATERNELLE JAURÈS CL+PE (COOP SCOL EC)	852
SUBV. MATERNELLE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	835
SUBV. MATERNELLE MARAT CL+PE (COOP SCOL EC / REP JEAN VILAR)	2 178
SUBV. MATERNELLE MOULIN CL+PE (COOP SCOL EC)	880
SUBV. MATERNELLE LANGEVIN 1 CL+PE (COOP SCOL EC)	1 336
SUBV. MATERNELLE TRIOLET CL+PE (COOP SCOL EC / REP VILAR)	912
SUBV. ÉLÉMENTAIRE CACHIN CL+PE (COOP SCOL / REP VILAR)	5 268
SUBV. ÉLÉMENTAIRE COUTURIER CL+PE (ASSUSSEP / REP PICASSO)	1 370
SUBV. ÉLÉMENTAIRE CURIE CL+PE (COOP SCOL EC)	1 830
SUBV.ÉLÉMENTAIRE DAVID CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE/REP PICASSO)	3 230
SUBV. ÉLÉMENTAIRE DELAUNE CL+PE (COOP SCOL EC / REP PICASSO)	3 060
SUBV. ÉLÉMENTAIRE DOLTO CL+PE	1 386
SUBV. ÉLÉMENTAIRE JAURÈS CL+PE (COOP SCOL EC PUB MIXTE)	1 918
SUBV. ÉLÉMENTAIRE LANGEVIN CL+PE (ASSUSSEP EC MIXTE 1)	2 772
SUBV. ÉLÉMENTAIRE MARAT CL+PE (ASSUSSEP EC / REP JEAN VILAR)	5 420
SUBV. ÉLÉMENTAIRE MOULIN CL+PE (OCCE - MIXTE)	1 647
SUBV.COLLEGE JEAN VILAR (Foyer socio éducatif) COOP SCOLAIRE	300
SUBV.COLLEGE JEAN VILAR (FOYER SOCIO EGICCATIT) COOF SCOLATINE	300
SUBV. COLLEGE LOUIS LUMIERE-FOYER SOCIO EDUCATIF	300
SUBV. COLLEGE PABLO PICASSO-FOYER SOCIO EDUCATIF	300
SUBV. LYCEE THOMAS EDISON-FOYER SOCIO EDUCATIF	700
Total K00 - DIRECTION DE L'EDUCATION ET DE LA RESTAURATION MUNICIPALE	65 402
SUBV. FONCTIONNEMENT ASSOCIATIONS ET AUTRES-ENVELOPPE	3 000
SUBVENTION ACTIONS CLCV	3 000
SUBVENTION ACTIONS CNL	3 000
Total L00 -HABITAT	9 000
TOTAL SUBVENTIONS AU TISSU ASSOCIATIF	1 077 264
	<u> </u>